

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

FRANCE. — Paris, le 5 mars.

Le télégraphe continue à jouer avec une incroyable activité. Le temps le plus beau favorise ces communications aériennes: ce soir on connaît presque toutes les élections que chaque parti classe suivant son intérêt et sa passion politique. Il est difficile de publier une statistique exacte des deux camps, chacun s'attribue d'avance la victoire et la majorité.

Le Journal des Débats, mieux informé que les autres organes de la presse périodique, constate qu'hier dans la soirée, on connaissait 268 élections dont 140 favorables au ministère et 126 à la coalition.

Deux députés ne pouvaient pas encore être classés. Parmi les 221, 10 manquent à l'appel; parmi les 213, 22 sont restés sur le champ de bataille électoral.

Les 221 ou le parti ministériel, comptent 17 députés nouveaux. Les 213 ou la coalition, comptent 12 nominations nouvelles.

Les journaux de la coalition ne reconnaissent pas le même résultat. Ils prétendent que, d'après leur calcul, le ministère est en perte de quelques voix. A dire vrai, si des différences notables existent dans le classement des élections déjà connues, c'est que les opinions de certains députés sont escomptées d'avance sans certitude et sans authenticité.

Toutefois, on peut dès-à-présent, conclure de l'ensemble des élections que la chambre de 1839 sera semblable à celle de 1838. Les opinions seront en forces à-peu-près égales, les voix ne seront pas moins partagées, la majorité sera encore aussi flottante; et le ministère n'a pas trouvé dans le corps électoral l'appui et la consécration qu'il en attendait.

Quel sera le résultat de ces réélections? Une modification de cabinet avant les élections était annoncée comme positive: elle est maintenant inévitable. Les opinions à ce sujet ne sont partagées que sur le point de savoir si cette modification précédera ou suivra l'ouverture de la chambre.

Peu de jours suffisent pour décider la question. La position se décidera plus nettement à mesure que les dernières élections seront portées à la connaissance du public.

Les nouvelles des nominations reçues aujourd'hui peuvent être résumées ainsi:

- 65 députés ministériels,
61 députés de la coalition; 4 douteux,
Si l'on ajoute ce double chiffre à celui que nous avons extrait du Journal des Débats, on trouve pour résultat définitif jusqu'à ce moment:
205 députés ministériels,
187 députés de l'opposition; 6 douteux, dont M. Dupin.
Majorité approximative 10 à 12.

Voici les noms de quelques-uns des députés nommés:

Table with columns: MINISTÉRIELS, DE L'OPPOSITION, Paris, 5e collège. Lists names of deputies from various regions like Paris, Gironde, etc.

TABLEAU

Table with columns: DES 213 NON RÉÉLUS, DES 221 NON RÉÉLUS. Lists names of non-re-elected deputies.

Hier le scrutin au 11e arrondissement n'a pas donné de résultat. Aujourd'hui M. Vavin, candidat de l'opposition, qui a obtenu 523 voix, sera ballotté avec M. Boulay de la Meurthe, candidat constitutionnel; qui en a obtenu 440.

M. Thiers a été réélu à Aix, M. Guizot à Lisieux et M. de Lamartine à Mâcon, M. Sauzet à Lyon, M. Teste à Uzès.

Les constitutionnels comptent dix-sept députés nouveaux; ce sont: MM. Tournouer, Rémilly, Jossierand, Resigec, de Grille, Salvandy (à Lectoure), Hervé, de Bèze, Marion, de Loynes, Bussières, de l'Espée, Fontaine, de Combarel, Diétrich, Grandin et Arnaudet.

La coalition compte douze députés nouveaux; ce sont: MM. Carnot, Galis, de Surian, Dussolier, Las-Cases père, Charamaule, Alcock, Al. de Tocqueville, Charpentier, Le trope, Toussin et Espigecac.

POST-SCRIPTUM. — Paris, dix heures du soir. — En ce moment, le nombre des élections connues est de 402, sur lesquelles le ministère compte 207 voix et la coalition 195.

Il ne reste que 47 nominations à connaître.

On écrit de Poitiers, le 26 février:

Après neuf jours d'examen la cour royale de Poitiers, chambre d'accusation, vient de rendre son arrêt dans l'affaire des troubles de La Rochelle et des communes adjacentes. Les prévenus étaient au nombre de deux cent treize. Il a été déclaré qu'il n'y avait pas charges suffisantes contre quatre-vingt-dix-sept d'entr'eux. Cinquante et un ont été renvoyés devant la cour d'assises pour pillage en bande et à force ouverte, vols qualifiés, tentatives de meurtre, etc.; soixante-cinq en police correctionnelle pour attroupement, atteinte à la libre circulation des grains, violations de domicile, menaces de mort avec ordre ou sous condition, coups et blessures, etc.

Il paraît que des assises extraordinaires seront prochainement convoquées à Saintes pour le jugement du procès, et que M. Gilbert-Boucher, procureur-général, et M. Gaillard, avocat-général, assisteront aux débats.

Une visite domiciliaire a eu lieu à 7 heures du matin, au domicile de M. de Potter. Après des recherches scrupuleuses, 25 pièces, consistant en lettres, et divers autres papiers qui paraissent se rattacher au mouvement insurrectionnel de la Belgique, ont été roulés en liasse et emportés. M. de Potter écrit aujourd'hui à plusieurs journaux qu'il n'a, dans cette circonstance, qu'à se louer des fonctionnaires chargés d'opérer cette visite domiciliaire. Voici cette lettre:

« Ce matin, à sept heures, se sont présentés chez moi, M. le commissaire de police, M. le juge-de-peace, et un individu dont j'ignore le nom et la qualité, muni d'une commission rogatoire signée Zangiacomini pour procéder à la visite et à la saisie de ceux de mes papiers qui se rapporteraient au mouvement insurrectionnel de Belgique (sic). Des recherches scrupuleuses furent faites; et 25 pièces, consistant en lettres de mes concitoyens, députés et autres, et papiers insignifiants, furent formées en liasse et emportées.

« Ces pièces serviront à prouver, ce que du reste personne n'ignore, que mes amis et moi nous voulions à tout prix empêcher le démembrement de la Belgique révolutionnée, l'acceptation par elle de sa honte et de son avilissement, et, conséquence nécessaire de cette acceptation, une restauration avant six mois d'ici.

« Nous le voulons dans l'intérêt de la Belgique d'abord, puis dans celui de la France, contre laquelle nous faisons en sorte que la sainte-alliance ne relevât pas les barrières de 1814 et 1815, renversées en juillet et septembre 1830.

« Et ce que nous voulions aurait eu pour résultat naturel la conservation de l'ordre actuel des choses en Belgique, c'est-à-dire du trône et de la dynastie de Léopold.

« Je dois à la franchise de mon caractère d'ajouter qu'en

ce qui me concerne, ce n'est nullement par amour pour Léopold et sa race que j'ai travaillé.

« Je n'ai eu qu'à me louer des fonctionnaires français qui ont opéré dans mon domicile, pour compte de la police belge, saisie que je viens de signaler à l'opinion publique.

« De POTTER, rue de Fleurus, 8.

« Paris, le 4 mars 1839. » (Commerce.)
— M. de Carné, bien connu par d'excellents articles de haute politique publiés dans la Revue des Deux-Mondes, (le Politique en a reproduit plusieurs), vient d'être élu membre de la Chambre des Députés de France, par le collège électoral de Quimper, en remplacement de M. Lebastard de Kerguinnee, candidat de la coalition.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nouvelles de frontière de la Catalogne.

Le 11 février, le bateau à vapeur le Baleare est entré dans le port de Barcelonne amenant dans cette ville 8 mille fusils anglais, achetés à Londres, argent comptant, pour le comte de Cabrera.

Le bâtiment, porteur de ces fusils, avait été pris près du lieu désigné pour son débarquement, par le Baleare, parti de Valence le 8 février, ayant à son bord deux compagnies d'infanterie sous les ordres d'un aide-de-camp du général en chef de l'armée du centre qui avait reçu à temps un exprès envoyé de Londres avec des renseignements précis sur cette expédition.

Le général Van Halen avait, aussitôt la réception de la dépêche, donné l'ordre de faire débarquer à Valence tous les passagers que le bateau conduisait de Cadix à Marseille et de mettre l'embargo sur ce bâtiment, afin de l'employer en hâte à cette expédition. C'est pour ce motif que son quartier général a été établi à Murviedro pendant quelque temps afin de pouvoir surveiller cette opération.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 4 mars:
S. Exc. le ministre des affaires étrangères a fait hier sous le sceau du secret, à la chambre des états-généraux, les communications diplomatiques annoncées hier.

M. le ministre a exposé qu'en acceptant le nouveau traité le gouvernement a obéi à une impérieuse nécessité, que les armemens ont eu lieu avec la plus scrupuleuse économie, enfin il termine par des expressions de regret de démembrement du royaume, et la justification de la conduite du gouvernement depuis le démembrement.

Les pièces qu'il a communiquées sont déjà connues.

— On lit dans le Handelsblad:
« On assure que les souscriptions qui ont eu lieu aujourd'hui, pour la négociation des 14 millions, dépasse de beaucoup cette somme. »

— On écrit de la Zélande, le 2 mars:
« Un détachement de 140 hommes est entré hier à Flessingue venant de Batz. La position des navires de guerre et des canonnières sur l'Escaut n'a éprouvé aucun changement.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 6 mars.

Parmi les personnes qui ont diné hier à la cour, on remarquait M. et M^{me} la baronne Mortier, ambassadeur de France, se rendant en Suisse; M. le marquis Serrurier, ambassadeur de France; MM. Detheux, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, Willmar, ministre de la guerre, Nothomb, ministre des travaux publics, M. et M^{me} la baronne de Stassart, M^{me} la comtesse Henri de Mérode, le comte Quarré, le baron J. d'Hoogvorst, sénateurs; le général Hurel, chef de l'état-major; le général Skrzynecki (Polonais); le général Buzen, gouverneur militaire; le comte et la comtesse de Liedekerke; le baron et la baronne de Vriens; Wyns, conseiller communal; le colonel Brion, du régiment des guides; le colonel Vanderstegen, de la 2e légion de la garde civique. Il y avait en tout 54 couverts. Les musiciens du régiment des guides ont exécutés pendant le dîner plusieurs morceaux d'harmonie.

— Un courrier est arrivé hier venant de Paris et apportant des dépêches pour le roi des Belges.

— On remarque depuis quelques jours qu'il passe chaque nuit par cette ville des courriers de commerce se rendant à Amsterdam. Hier soir il y en eut trois qui se sont succédés à moins de deux heures d'intervalle. Il est probable que ces courriers portent le résultat des élections de la France, qui fixe à un haut point l'attention des spéculateurs en fonds publics.

— M. le conseiller Corbisier s'occupe avec une grande activité de l'affaire et des poursuites dirigées contre MM. Barthe's et Kals.

Aujourd'hui un grand nombre de personnes citées comme témoins ont déjà été entendues; parmi lesquels sont MM. Gillot, Vardeur et Jottrand, hommes de lettres. C'est à la requête de M. le procureur-général que ces citations ont eu lieu.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS. — Séance du 5 mars.

Les tribunes publiques et réservées présentent la même phisionomie qu'hier à l'ouverture de la séance. Les dames y sont nombreuses. Les tribunes diplomatiques sont complètement vides; deux ou trois sénateurs sont présents à celle des

Sénateurs. Les conversations particulières de MM les représentants sont plus animées qu'hier.

L'appel nominal est fait à midi et demi. A une heure moins un quart s'ouvre la discussion générale sur le traité de paix soumis par le gouvernement.

La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. Quelque grande répugnance qu'un homme éprouve à parler de lui, cependant il arrive des circonstances où il faut se défendre soi-même, et c'est la raison qui engage M. le ministre de la guerre à prendre la parole. Son intention n'est pas de traiter la question politique et diplomatique. Il veut prouver seulement que l'honneur de l'armée et par conséquent celui du pays, n'est pas engagé dans la question soumise à la chambre. L'honneur doit s'envisager d'une manière absolue. M. le ministre de la guerre l'envisage sous ce point de vue, et n'admet aucune transaction à cet égard. L'honneur d'une nation, dans les circonstances où la Belgique se trouve, il faudrait qu'on résistât comme l'a fait la Pologne, jusqu'à absorption complète de toutes ses ressources.

On doute que le pays souffre de son état d'incertitude. Mais la classe qui souffre, c'est la plus nombreuse, la plus digne de l'intérêt du pays et de la chambre, c'est celle des travailleurs et il s'agit de savoir s'il n'y aurait pas de l'honneur de la part des classes aisées, qui peuvent attendre et souffrir plus longtemps, d'avoir une profonde sollicitude pour les parties qui ne vivent que de l'industrie et du travail.

L'honorable M. Ernst a expliqué ce qu'il entend par honneur national. Il veut dire qu'on ne cédât qu'à la contrainte. Ce système a été partagé par une partie de l'assemblée. Mais ce serait déposer les armes, alors que nos ennemis apprécieraient leurs. Ce serait un duel, où nous ferions faute. Ce n'est pas là une manière rationnelle de comprendre l'honneur national. Faire déposer les armes au moment où nos ennemis nous offriraient les leurs, c'est là un système inadmissible, et auquel notre armée ne pourrait jamais consentir.

Le système de M. de Mérode serait de laisser notre armée sur pied de guerre pour observer et tenir en échec l'armée hollandaise. Mais pendant que l'armée resterait ainsi inactive, la confédération s'emparerait du Limbourg et du Luxembourg. Venloo se défendrait, mais enfin se défendrait-il longtemps? Anvers n'a-t-il pas été pris? Et le roi Guillaume n'a-t-il pas exposé inutilement des vies précieuses?

Et pendant que notre garnison se défendrait à outrance, notre armée serait toujours en observation inactive aux frontières de la Hollande.

Ces divers systèmes de demi-résistance, au lieu de garantir l'honneur de l'armée, l'exposent davantage.

Pour satisfaire entièrement l'honneur de la nation, M. le ministre ne voit vraiment que le moyen extrême qu'il a déjà exposé, c'est celui qui consiste à tout sacrifier, tout exposer; les autres ne satisfont l'honneur que d'une manière tout-à-fait insuffisante.

Or, qui voudrait adopter ce moyen extrême : c'est la ruine du pays tout entier; c'est son entière destruction! c'est le faire disparaître de la carte de l'Europe.

Quant à l'appel aux peuples, on ne peut sérieusement présenter ce moyen. Le gouvernement de France ne consentirait pas à ce que le gouvernement belge ait, dans le sein de sa nation, vint faire un appel à l'anarchie et aux passions. Il ne pourrait provoquer lui-même un véritable crime d'état, qui viendrait réveiller les instincts républicains. Il n'y a pas, d'ailleurs, la moindre chance de succès à attendre des populations ou des corps irréguliers. Tous ces systèmes passés en revue, ne tendraient aussi qu'à compromettre l'honneur de notre armée, qui, jusqu'à présent, est dans tout son entier.

On peut même dire que l'armée hollandaise a reculé devant notre armée, puisqu'à la nouvelle de l'intention de la conférence, elle a rétrogradé, quoique cependant elle se fut jetée précédemment en avant comme pour une attaque spontanée.

L'armée, depuis qu'elle est réunie, a subi toutes les épreuves militaires possibles et de manière à obtenir les approbations les plus distinguées et les mieux méritées. L'épreuve qui lui a manqué est celle du feu, mais on avouera que c'est la moins difficile. Elle a supporté la rigueur des éléments et celle du campement, conservez-lui cette valeur de l'opinion qu'elle s'est acquise en Europe, et ne la compromettez pas.

J'avais eu l'intention de repousser surtout ce reproche que l'on voulait adresser au ministère en l'accusant d'avoir poussé la nation et l'armée au désespoir; après avoir, cependant exagéré, dit-on, les cadres de l'armée et compromis la position financière du trésor. J'attendrai que ces reproches se produisent d'une manière plus formelle, et alors je m'empresserai de les réfuter. Je termine, en persistant à affirmer que dans mon opinion, jamais l'honneur de notre belle armée n'a été compromis, et qu'au contraire il n'a jamais été dans son plus grand éclat; mais qu'il n'est pas engagé dans une résistance hors de proportion avec nos ressources.

M. Doignon a la parole.

Un grand nombre de voix : A la tribune, à la tribune.

M. Doignon monte à la tribune.

Il dépose sur le bureau plusieurs pétitions, l'une de Bruxelles, l'autre de Tournay, une troisième de Bruxelles, en faveur de la résistance.

L'orateur croit qu'il est une question de constitutionnalité qui doit passer avant toutes les autres. L'honorable membre considère que les parties cédées à la Hollande constituent le démembrement de la Belgique, en ce que l'on scinde du pays une province de Luxembourg.

Il lui semble que les quelques villes, qu'on laisse subsister dans le Luxembourg, sont, à l'instant, reprises par leur équivalent dans le Limbourg et que, par conséquent, c'est toute une province que l'on élève. Il y a donc violation grave de l'art. 1^{er} de la constitution, qui constate neuf provinces. C'est là un démembrement évident et non une simple cession. En suivant le système dont on pose un si énorme précédent, on pourrait détacher du pays, une, deux et même trois provinces.

Dans un cas semblable, l'art. 151 veut une nouvelle chambre, puisqu'il y a révision à apporter à la constitution.

C'est là la question préjudicielle. C'est celle-là que la chambre doit résoudre avant tout. Car il s'agit du sixième du sol et du dixième de la population. L'orateur traite la question, telle qu'il la pose, dans la plus grande étendue. Il est persuadé que si l'on négligeait les considérations qu'il expose, on violerait l'art. 1^{er} de la constitution, et qu'on pourrait alors aussi bien violer l'article qui établit la successibilité au trône même.

Et quoi, messieurs, oublierez-vous l'adresse que vous avez faite; les promesses que vous avez données à vos frères du Limbourg et du Luxembourg. Oublierez-vous que vous leur avez promis une défense noble et généreuse! que vous leur avez promis votre sang. Le sort de vos frères est entre vos mains, votre résolution peut elle être douteuse! Reniez-vous vos antécédents; abandonnez-vous l'honneur de la nation. Et si vraiment il fallait que se consommât un si grand malheur, y donneriez-vous la main?

Non, vous refuserez de concourir à cet acte d'iniquité. Limbourgeois, Luxembourgeois, Flamands, Brabançons, vous faites tous partie de la même famille. Oui, oui, nous faisons partie de la même famille? et les membres d'une famille ne sont-ils pas solidaires dans l'adversité comme dans le bonheur? Les souffrances sont communes. Nous ne pouvons donner notre adhésion à l'accomplissement d'une aussi grande forfaiture.

Résistez : Et vous ne manquez pas de secours. La France ne pourrait rester froide spectatrice de votre résistance armée, dans le cas où la Hollande irait s'emparer de force des territoires que vous défendez.

Certes, cinq puissances sont plus puissantes qu'une seule, mais la véritable force est la force morale, et contre celle-là, les bayonnettes ne peuvent rien.

Nous sommes en présence d'un ennemi qui s'est presque déclaré vaincu en cédant devant le statu quo. Un seul mot nous suffit pour sauver le pays : Refusons!!! Dût-on céder, la Belgique devrait subir, mais accepter, jamais. On vous dit : Si vous ne cédez pas on vous démembrera.

Mais si ce plan était possible, ne l'eût-on pas exécuté depuis long-temps? La Belgique n'est-elle pas indépendante de force, de nécessité? Ce qui était possible autrefois est impossible aujourd'hui. La Belgique doit exister pour elle-même et pour le salut et l'intérêt de l'Europe. Si l'Allemagne voulait passer nos frontières, la France viendrait de son côté pour repousser elle-même cette invasion.

Et quand même nous aurions à craindre l'invasion, nous dirons encore : Eh bien! attendons, mais ne signons pas.

La Belgique exposerait l'intérêt de la dynastie qu'elle a fondée si elle acceptait le traité. Mais quelle réconciliation sincère pouvez-vous attendre du roi Guillaume, de ce vieux roi rancunier qui reconnaît notre nationalité au prix de 400.000 frères.

Quel est le peuple qui ne souffrirait tout, tout enfin, plutôt que de céder devant une semblable indignité.

On parle de gêne industrielle : elle est causée par les fautes mêmes de nos industriels; par les envahissements de la Grande Banque, la Banque de Guillaume.... (Interruption.)

Plusieurs voix : Oh! oh!

L'orateur continuant : J'ai dit Banque de Guillaume parce que le plus grand nombre de ses actions est sans propriétaires. Cette gêne résulte du danger que nous avons signalé depuis long-temps de la facilité avec laquelle le gouvernement a autorisé les sociétés et les banques.

D'ailleurs, ce n'est pas l'intérêt commercial qui est le seul à considérer. Et quant à ces pétitions dont vous êtes assés, on devine par qui elles sont stimulées; et si vous m'opposez quelques centaines de pétitionnaires, je vous opposerai, moi, trois cent soixante mille frères qui réclament en faveur de leur existence propre. Voilà, moi, quels sont mes pétitionnaires...

Nous ne voulons pas la guerre plus que qui que ce soit; mais nous voulons une résistance passive, et pas d'humiliation. Et puis, je persiste à dire que la chambre en face de son adresse ne peut sans se déshonorer indignement contredire sa belle et noble protestation.

La résistance ne peut qu'assurer la paix au contraire, si elle est conduite avec talent et patriotisme. Elle sauverait le pays.

Quelque système que l'on embrasse, il ne peut être bon qu'à la condition que le gouvernement le suive franchement et énergiquement. C'est ce que le ministère n'a pas fait. Car, il faut bien le dire, il a trompé et trahi le pays.

Il ne s'est pas contenté de la dissimulation; il a stimulé la résistance, et quand on venait l'accuser de déposer dans un journal qui passe pour être son organe, des opinions contraires à l'adresse de la chambre, il repoussait cette accusation et désavouait cet organe.

Il reproche au ministère d'avoir traité cette grande affaire avec la plus grande négligence; d'avoir fait tous ses efforts pour tromper la foi publique; d'avoir fait mouvoir tous les membres de la camarilla pour lutter contre les intentions du pays et conspirer contre ses volontés.

Mais un seul mot peut tout sauver. Il l'a dit déjà. Pour cela il suffit d'un refus. Les Belges n'immoleront pas tout à l'égoïsme des intérêts matériels. Ils n'étoufferont pas la voix et les cris de la conscience.

L'orateur rappelle que si en 1831 on a accepté le traité c'est que la Belgique n'avait pas d'armée, et qu'une restauration était imminente. Aujourd'hui nous avons une des plus belles armées de l'Europe et qui brûle de se mesurer avec la Hollande. Quant à la restauration elle est impossible.

La chambre a une grande épreuve à subir, de même que le congrès lorsqu'il a voté l'exclusion des Nassau à perpétuité. Il était exposé aux plus incessantes intrigues, sans permettre qu'elles exerçassent sur lui la moindre influence; de même dans la résolution qu'elle va prendre, elle saura se tenir en dehors des nombreuses considérations d'égoïsme qu'on veut lui imposer. Elle ne reniera pas ses antécédents. Elle ne sera pas indigne du bel exemple que lui a donné le congrès dans cette même enceinte où les députés de la nation, aujourd'hui, se trouvent assemblés.

Des braves partis du sein de l'assemblée elle-même et des tribunes publiques accueillent l'orateur à sa descente de la tribune.

Plusieurs voix : A l'ordre! à l'ordre!

M. le président. Des marques d'approbation et d'improbation sont formellement interdites. J'espère que l'on ne m'obligera pas à répéter cet avertissement.

Une voix isolée des tribunes publiques : Bravo! (Hilarité à laquelle se joignent le bureau et les tribunes.)

M. le président. J'ai successivement accordé la parole aux orateurs qui ont voulu parler pour ou contre le projet. M. de Mérode est inscrit sur le projet. Y a-t-il quelque opposition? (Tumulte. — Oui, oui. Non, non.)

Plusieurs voix : Parlez! parlez!

M. Devaux : Je ne m'oppose pas à ce que M. de Mérode prenne la parole, si cela ne fait pas projet. Car le règlement exige que, pour parler sur le projet, on ait à présenter un amendement. Se faire inscrire sur serait un moyen de passer avant le tour de parole de ceux qui sont inscrits d'avance. Je serai charmé, au surplus, d'entendre M. de Mérode, et d'ailleurs, comme ancien ministre, il est dans une position particulière.

M. de Mérode, qui était descendu de la tribune, remonte et lit un discours dans lequel il rend justice aux intentions, aux vues des adversaires et des défenseurs du projet de loi présenté par le ministère sur l'acceptation des 24 articles.

Il avoue qu'il a besoin des lumières de la discussion pour prendre un parti décisif. Il sait d'une part apprécier tout ce qu'il y a de généreux dans les intentions d'une résistance absolue, tout ce qu'il y a de sage dans une acceptation pure et simple. Il croit devoir rétablir le mérite qui lui semble posséder les deux fractions qui partagent la chambre et appeler sa sollicitude sur cette division qui prouve que les deux opinions sont également dignes de considération.

Ce discours a été suivi de plusieurs marques d'approbation.

La chambre se sépare à 4 heures 1/2.

Demain séance publique à midi.

Séance du 6 mars. — La séance est ouverte à midi et demi. Discussion générale sur le projet de loi relatif au traité de paix.

M. le ministre de l'intérieur dépose sur le bureau quatre projets de loi :

Le premier porte des modifications au tarif des douanes, sur la frontière de la province de Luxembourg, afin d'établir des relations de commerce également avantageuses à leurs intérêts et à ceux de la Belgique ;

Le 2^e, pour le terme d'un an, de proroger les dispositions provisoires de la loi du 27 septembre 1855, relative au jury d'examen ;

Le 3^e, d'admettre à la réexportation, soit par mer, soit en transit, les grains étrangers, importés et déposés en entrepôt, postérieurement à la prohibition des céréales à la sortie ;

Le 4^e projet, de proroger la loi relative à la sortie des os.

M. le ministre fait observer que le projet relatif au jury d'examen est urgent parce que les examens ont lieu à Paques.

Le projet sera renvoyé à la commission instituée pour cet objet.

Les autres projets sont renvoyés aux commissions nommées par le bureau.

M. Verhaegen. Messieurs, c'est un bien singulier spectacle que celui que nous sommes obligés d'offrir en ce moment. Ce pays de 4 millions d'hommes est maître aujourd'hui des destinées de l'Europe; il peut, s'il le veut, jeter le monde dans une conflagration générale, contribuer puissamment à faire germer les idées les plus libérales du commerce et de l'industrie, et à y faire régner sûrement l'ordre et la paix. Certes, c'est une triste et douloureuse alternative que celle où nous nous trouvons placés. Il nous faut ou nous exposer aux coups de cinq puissances, ou abandonner des frères auxquels nous avons été liés intimement par les intérêts et les sympathies. Mais que faire pour sortir de cette cruelle position? Nous sommes abandonnés même par notre sœur la France.

Cette opposition française elle-même sur laquelle on croit pouvoir si bien s'appuyer, n'est pas plus disposée que le gouvernement français à soutenir nos justes prétentions. M. Molé regarde l'exécution des 24 articles comme un droit. M. Thiers, M. Odilon-Barrot et M. Guizot ont fait connaître aussi leurs idées à cet égard. Si l'un d'eux arrivait au cabinet, s'ils y arrivaient tous, ils déclareraient aussi, comme on en voit la confirmation dans leur discours, que l'intérêt de la France l'empêche d'entrer dans une résistance qui l'exposerait à l'inimitié des autres puissances.

Il semble même que cette conférence qui nous impose une si pénible obligation ait compris l'hommage dû au caractère national, puisqu'elle ne nous a même pas offert de choix dans la manière de satisfaire ses exigences. Elle a de suite contraint la nation. Elle lui a tout d'abord imposé la force brutale, contre laquelle ne peuvent rien ni le droit ni la justice. Et si l'on voulait obéir entièrement aux impulsions de l'honneur, il faudrait se souvenir des paroles de M. le ministre de la guerre : Il n'y a ni plus ni moins dans cette grande question, a-t-il dit. Ou une résistance à toute épreuve, en persistant jusqu'aux dernières limites; et alors ruine et destruction; ou ces demi-résistances qui ne sauvent rien, ni les intérêts, ni l'honneur, et qui exposent à des risées.

Pour moi, dit l'orateur, je suis étranger à toute spéculation et l'on ne pourra m'accuser de consulter jamais mes intérêts personnels. J'affirme sur l'honneur que je ne possède pas une seule action industrielle et que je ne fais partie d'aucune société. Mais cependant je ne suis pas, loin de là, un adversaire systématique des intérêts matériels. Au contraire, je sais reconnaître la place qu'ils occupent dans la société et je sais que la société ne peut exister sans eux. Je n'approuverai donc jamais le langage passionné de certains orateurs qui accusent légèrement les institutions les plus dignes d'être considérées. Et ainsi, quand M. Doignon a qualifié la Société Générale de banque du roi Guillaume, je dirai qu'il ne s'est servi là que du langage de la passion et non celui de la vérité. (Interruption violente.)

Plusieurs voix. C'est vrai, c'est vrai.

D'autres voix. On répondra. Pas de personnalité.

L'orateur continuant : C'était une attaque injuste contre une banque qui mérite toute gratitude..... (Nouvelle interruption; murmures.) Et c'était au moins une grande inconvenance qui n'était motivée par quoique ce soit....

Plusieurs voix. C'est une insulte.

M. Verhaegen s'adressant aux interrupteurs : La réponse n'a pas été plus insultante que l'attaque. (C'est vrai!)

Plusieurs voix. On ne laissera pas cela sans réponse.

(M. Dumortier s'agit sur son banc et court parler au président, ainsi que M. D'schamp.)

L'orateur. Vous me répondez si vous le jugez à propos, mais à présent je vous prie de me laisser parler.

M. le président. Veuillez faire silence, messieurs, et ne pas interrompre l'orateur. (Le silence se rétablit.)

M. Verhaegen reprend la lecture de son discours. Il fait ressortir tout ce que le pays doit de prospérité au travail et à l'industrie; il démontre tout ce qu'il y aurait de fatal dans la destruction des éléments qui ont fondé cette prospérité : le repos et la paix.

La résistance serait possible si la querelle qui divise deux ennemis ne devait se vider qu'entre eux deux. Mais la Hollande n'est pas seule. Le duel n'est pas de peuple à peuple, mais d'un peuple contre tous. La Hollande se cache derrière les armées de la conférence et se soustrait ainsi aux coups directs de la Belgique. On veut faire de la Belgique une seconde Pologne; mais alors on veut un massacre; on veut faire de Bruxelles une seconde Varsovie et c'est à quoi je ne pourrai jamais consentir.

Que gagnerait la Belgique à résister avec opiniâtreté contre la résolution prise par l'Europe? Nous serions traités comme des pestiférés, desquels il faut bien garder les autres populations. On nous entourerait d'un

cordons qui nous isoleraient des autres peuples. Et si nous conservons encore le moindre crédit, c'est qu'on espère que les vœux unanimes de la Belgique pour la paix et le repos ne seront pas repoussés par la chambre. Je me rappelle les paroles de M. Jaminé et dans cette même enceinte où nous l'avons entendu, je m'écrierai : Non, je ne donnerai jamais mon adhésion à une résistance qui entraînerait mon pays dans une complète ruine; je craindrais qu'il ne m'accusât un jour d'être une des causes de sa misère et qu'il ne dise en parlant de moi : il était membre de la chambre de 1850. (Sensation.)

Prenez garde aussi, si vous refusez le traité, que les circonstances vous obligent, plus tard, à revenir sur votre fatale décision. Ce serait un double déshonneur pour vous; alors on vous refuserait peut-être, ou l'on ne vous accorderait ce qui vous est offert aujourd'hui, qu'au prix des plus lourds sacrifices, des plus grandes humiliations.

L'orateur s'applique à repousser l'initiative que le gouvernement s'est efforcé de laisser à la chambre dans la résolution que celle-ci prendra; il repousse cette responsabilité qu'il voudrait ne faire peser que sur la représentation nationale. C'est le ministre, dit l'orateur, qui est cause des espérances que l'on a conçues; c'est lui qui est cause que l'on a voté l'adresse à l'unanimité, et qu'on a ainsi dû penser que nous possédions l'assistance de la France. Nous avons dû croire, en présence de sa conduite, qu'il avait quelque promesse officielle et sûre, qu'on ne l'abandonnerait pas dans sa résistance, c'est lui qui doit porter toute la responsabilité du précédent qui semble s'opposer à ce que nous votions le traité. Nous, députés de la nation, nous ne sommes donc pas engagés; notre conscience n'est pas en jeu, nous pouvons sans remords, sans crainte de manquer à des engagements pris sur la foi du ministre, sauver notre pays du désastre où l'entraînerait inévitablement une résistance.

L'orateur termine la lecture de son discours par une allocution profondément sentie, adressée aux Limbourgeois et aux Luxembourgais. Il leur donne l'assurance que la Belgique n'oubliera jamais les liens qui ont existé entre eux si longtemps, et que jamais ils ne cesseront d'être des frères pour elle. (Approbation.)

M. le ministre de l'intérieur s'attache à faire ressortir que la résistance primitive du gouvernement n'a pas été faite légèrement ni inutilement. Elle a servi à obtenir une révision de la dette, chose que l'on n'aurait jamais obtenue si le gouvernement n'avait pas protesté contre le traité de 1851.

Le gouvernement belge avait, lors de l'acceptation, trois partis à prendre : Ou exécuter la clause du traité; ou rompre avec la conférence; ou temporiser pour chercher à obtenir des modifications.

Comme je l'ai dit, les puissances n'auraient pas été moins disposées aux arrangements, par une adhésion spontanée.

Dès le 27 avril dernier, le cabinet de Paris me fit notifier que tout espoir d'obtenir des modifications au chiffre de la dette était chimérique, et tout ce que nous pouvions espérer était une transaction sur les arrérages. Mais, avec des charges énormes, la Belgique pouvait-elle exister, ou du moins prospérer? Le deuxième système, de rompre avec la conférence, nous aurait fait perdre toutes les éventualités de meilleures conditions; c'est donc au troisième que devait s'arrêter le gouvernement.

M. le ministre explique que par ce système on pouvait encore conserver l'espoir d'obtenir la conservation du territoire moyennant une indemnité pécuniaire, ou du moins de trouver une combinaison qui aurait pu satisfaire les intérêts de la dette germanique. Si donc nous avons adhéré aux manifestations du pays, c'est que nous avions des raisons pour nous en tenir à ce que nous désirions tous. A l'époque de l'adresse, aucune décision n'était émanée de la conférence, ni vis-à-vis de la Hollande, ni vis-à-vis de la Belgique.

Une sympathie vivement exprimée dans les adresses des chambres françaises, jointe aux compensations que la Belgique était disposée à offrir, pouvaient encore nous donner quelque espoir. Mais si, à cette époque, nous avions fait entendre des paroles de découragement, si nous avions dit qu'il fallait se venger, on n'aurait pas trouvé des paroles assez sévères pour blâmer le ministre.

M. le ministre justifie la marche qu'il a suivie pendant tout le cours des négociations. Il déplore de n'avoir pu obtenir de meilleures conditions, mais il a défendu avec chaleur, avec persévérance la cause du Limbourg et du Luxembourg. Il n'y a eu ni absence de vigilance, ni absence de système, ni absence de courage!

On a rappelé l'exemple du congrès qui a déclaré qu'il ne se soumettrait jamais aux volontés des puissances étrangères; eh bien! cette protestation si solennelle fut suivie peu de jours après de l'acceptation des 18 articles qui détachèrent le Luxembourg de la Belgique, en laissant seulement l'espoir de l'y rattacher par des négociations. (M. Dumortier conteste l'exactitude de cette assertion.)

M. le ministre continuant. Cela est très exact. On nous a entretenu de la Pologne. La cause de la Pologne a été vivement plaidée par le cabinet anglais et dans les chambres françaises. On disait : la nationalité polonaise ne périra pas, et vous savez ce qu'il en est advenu. Mais la Pologne se trouvait dans l'impossibilité de se débattre avec des traités : il lui fallait vaincre ou mourir. Nous sommes plus heureux. Ne nous exposons pas à des extrémités qui seraient inexécables de notre part, et qu'on nous ferait payer plus cher que la Pologne elle-même.

Depuis 8 années, la question belge est un sujet d'inquiétude pour toutes les puissances; elle doit avoir un terme, et si les puissances voyaient que la Belgique n'a d'espérance que dans les chances favorables d'une guerre, d'autres résolutions seraient prises, croyez le bien.

M. Beerenbroeck a la parole contre le traité. Il reproduit les arguments que l'on a présentés déjà contre l'acceptation. L'orateur se persuade que la cession que la conférence exige n'est que le prélude d'autres sacrifices que l'on nous demandera.

Reculer ainsi devant chaque menace, devant chaque exigence, c'est s'exposer au contraire à ce que les puissances ne s'arrêtent pas dans leurs caprices.

Placé dans une position particulière, député du Limbourg, l'orateur déclare qu'il n'accepte pas la bonté du projet de loi, parce que le ministère veut conserver la nationalité belge aux Limbourgeois et Luxembourgais qui viendraient se fixer en Belgique. Le nom de Belgique lui semblerait trop flétri, trop déshonoré, si l'on acceptait le traité, pour qu'il ne préfère pas rester dans les lieux qui l'ont vu naître.

D'ailleurs, cette faculté, offerte par le gouvernement, ne peut être acceptée que par un petit nombre, puisqu'elle exige des dépenses que chacun n'est pas à même de faire. Il affirme à ses collègues que cette manière de voir est, chez lui, le résultat d'une intime conviction, et que son refus de naturalisation est l'effet de ses profondes réflexions.

Cependant, j'espère encore dans la résolution que vous prendrez; si vous prononcez l'acceptation, je m'y soumettrai; mais on dira que le bon droit était pour nous.

M. Vlain XIII prend la parole en faveur du traité de paix. La faiblesse de l'organe de l'orateur ne nous permet pas de saisir facilement la lecture de son discours.

M. de Renesse lit un discours pour s'opposer au projet soumis par le gouvernement.

M. Huy Hoys. Si je voyais le moyen de soutenir nos prétentions avec succès, je voterais pour la résistance, et je la soutiendrais de tout mon pouvoir. Personne plus que moi n'affectionne autant les populations que nous allons perdre; j'apprécie toute l'étendue du malheur de ces deux pays avec lesquels nous avons de si chers intérêts politiques et religieux. Personne plus que moi ne regrette une semblable séparation.

Je me suis jusqu'au bout bercé d'un doux espoir de conserver nos frères; mais après que j'ai reconnu que cette conservation était impossible, j'ai mis de côté toute influence passionnée et je n'ai plus considéré qu'avec sang-froid ce qu'il importait le plus au bonheur de la Belgique. Partageant les opinions de M. le ministre de la guerre, il pense que si l'on veut la résistance sérieusement, il la faut complète, c'est à dire consentir à un courageux suicide, mais enfin à un suicide assuré.

Quant aux demi-mesures, elles compromettent, et sans avoir d'autres conséquences que d'exposer inutilement les millions et les soldats du pays. Quiconque a le sentiment de l'honneur national ne peut s'arrêter sérieusement à ce genre de résistance.

L'orateur revient sur cette considération que l'on a pu espérer en résistant que le Luxembourg resterait à la Belgique, c'est que l'avait droit de compter sur l'alliance anglaise et française, alliances qui ont failli à la Belgique quand elle en avait un si grand besoin. Ceux qui représentent le pays ne doivent pas oublier que la vengeance et la haine sont de

mauvais conseillers; ce n'est que par le sang-froid que l'on peut porter un vote indépendant.

Si le crédit public, par un simple état d'incertitude, est déjà si compromis; si le commerce, cette vie de la nation, est dans un si grand état de souffrance, par la même raison, à quels degrés extrêmes n'iront pas les malheurs publics, si la destruction du pays, les malheurs de la guerre venaient fondre réellement sur la Belgique!

La Belgique n'a rien à regretter dans la question d'honneur. Ce sont les puissances qui, d'accord pour l'écraser, lui imposent l'acceptation. Contre la force supérieure il n'y a pas de responsabilité. Le pays a bien mérité, au contraire, des sympathies de l'Europe. Il n'a jamais reculé devant la résistance, tant qu'il lui a été possible de résister. On ne peut lui demander compte d'une impossibilité à laquelle il n'a aucun moyen de se soustraire. (Approbation.)

A demain, à demain.
La séance est levée à 4 heures.
Demain séance publique à midi.

LIÈGE, LE 7 MARS.

DE L'HONNEUR NATIONAL.

Si l'abandon de la France constitue le principal argument des partisans de la paix, l'honneur national forme l'argument essentiel des partisans de la résistance. Ils regardent une cession sans combat comme une honte ineffaçable; ils demandent la guerre à grands cris, et cependant ils se déclareraient satisfaits si, par l'effusion de quelques gouttes de sang, la Belgique se montrait disposée à racheter l'anathème dont ils la menacent!

L'honneur, la dignité de la nation est en péril, disent-ils, et malheur à elle si elle recule devant la nécessité de tirer le glaive, après les promesses qu'elle a faites et les démonstrations dont nos villes ont été le théâtre. Mais serait-ce donc réellement forfaire à l'honneur que de ne point exposer la Belgique aux résultats inévitables d'une lutte inégale? Un peuple se déshonore-t-il quand il cède à la force? Mais, dit-on, cette force où est-elle? Attendez qu'elle se déploie autour de vous, qu'elle vous enveloppe, qu'elle vous étouffe.

Il faut donc attendre que nos champs soient envahis et nos villes dévastées, pour reconnaître l'empire de la nécessité, et se soumettre à la force. Mais cette force n'est-elle pas la même, comme l'a très-bien dit M. Dolez, soit que notre raison la fasse sentir à notre instinct comme imminente, inévitable, soit qu'un fait matériel vienne la révéler à nos sens? Rien ne nous autorise d'ailleurs à croire que la conférence aura recours à l'emploi de la force matérielle pour nous contraindre à céder le territoire. Qui nous dit quelle soit disposée à nous ménager, dans l'intérêt de notre dignité nationale, l'occasion de nous mesurer avec la Confédération germanique? Mais tant mieux, dira-t-on, tant mieux; si vous reconnaissez vous-même que les menaces de la Conférence ne sont qu'un vain simulacre, pourquoi les craignez-vous, et qu'avez-vous à redouter d'une démonstration qui ne sera appuyée par aucun acte d'hostilité? Ce que nous avons à redouter? La consommation intérieure.

Pour parer à toutes les éventualités, et garder le territoire, il faudrait conserver l'armée sur pied de guerre, et toujours être prêt à prévenir une occupation inattendue. Il faudrait lever de nouveaux impôts pour faire face aux besoins de l'armée, et imposer de nouvelles charges à une nation déjà accablée sous le poids de ses embarras intérieurs. Que deviendraient alors le commerce et l'industrie déjà si péniblement affectés par la crise actuelle? Ou nous conduirait la prolongation de cet état d'incertitude si funeste au développement d'une prospérité qui vient à peine de naître? A une ruine complète, à une banqueroute totale, dont notre soumission tardive ne saurait plus réparer les déplorable effets.

Nous sommes donc environnés partout d'impossibilités dont le courage le plus dévoué ne saurait triompher. Si la confédération nous attaque, si elle s'empare du territoire contesté, il faudra céder. Si la confédération reste, l'arme au bras, sur la frontière, et laisse simplement le pays se débattre sous les difficultés de sa situation intérieure, nous serons encore forcés, tôt ou tard, de nous soumettre et d'abandonner le territoire.

Nous concevons le raisonnement de nos adversaires si le roi Guillaume n'avait pas accepté le nouveau traité; mais il y adhère, et toutes les puissances, celles-là même qui lui était auparavant hostiles, sont décidées à faire respecter son adhésion, afin de mettre fin à des différends qui ont tenu jusqu'ici la paix de l'Europe en suspens. Et pourquoi le roi Guillaume a-t-il enfin consenti à reconnaître notre indépendance? A-t-il été forcé à cet acte d'abdication par l'emploi de moyens coercitifs? Les ports de la Hollande sont-ils bloqués? Une armée ennemie campe-t-elle sur la frontière? Non, si le roi Guillaume a cédé, c'est uniquement parce que la situation intérieure de la Hollande réclamait une solution prompte et pacifique; c'est parce que le *statu quo* était devenu intolérable pour ce pays.

Eh bien, dira-t-on que ce monarque s'est déshonoré, en agissant ainsi? Dira-t-on qu'en se soumettant à des circonstances plus fortes que sa volonté, il a compromis l'influence morale de la nation hollandaise? Non. Jusqu'à présent du moins nous n'avons pas entendu qu'un seul organe de la presse lui ait adressé un semblable reproche. Pourquoi donc la Belgique, qui se trouve dans une situation plus défavorable encore que la Hollande, et pour qui le *statu quo* est devenu également intolérable, pourquoi serait-elle déshonorée en suivant l'exemple que lui donne la Hollande?

Après avoir épuisé tous les moyens d'une diplomatie astucieuse, nos adversaires se résignent; ils acceptent un traité qui les prive d'une foule d'avantages qu'ils auraient obtenus s'ils y avaient accédé plus tôt; un traité contre lequel ils ont protesté avec énergie pendant sept ans; un traité qui enlève au roi Guillaume la plus belle moitié de sa couronne; ils se résignent sans avoir été contraints par une force extérieure, et nul ne songe à leur en faire un reproche, tandis qu'on adresse à la Belgique les accusations les plus graves, précisément parce qu'elle obéit aux mêmes nécessités qui ont déterminé l'adhésion de la Hollande!

Non, la Belgique n'est pas déshonorée; elle ne l'est pas plus que la Hollande; elle ne l'est pas plus que la majorité de la conférence elle-même, forcée aujourd'hui de reconnaître la légitimité d'une révolution qu'elle aurait voulu

étouffer au berceau. Les puissances absolutistes ont vu crouler, sous les coups de canon, l'ordre établi par les traités de 1815, et cependant elles n'ont point poussé le cri de guerre; elles ont vu se dissoudre la sainte-alliance, et aucune d'entre elles n'a eu le courage de protester contre cette violation de lois dont elles s'étaient constituées les gardiennes! Aux yeux des partisans de la résistance, elles se sont donc déshonorées aussi, pour avoir cédé, sans combat, aux nécessités de leur époque! mais à ce compte là, il n'y aurait plus, en Europe, un seul gouvernement, un seul peuple qui ne fût déshonoré à ses propres yeux!

Telles sont cependant les conséquences rigoureuses et logiques du système des partisans de la résistance. Est-il étonnant après cela que tant d'hommes sages et éclairés se soient refusés à les admettre, et que la majorité du pays les repousse, dans l'intérêt même de sa dignité? Car disons-le franchement : Le peuple qui les adopterait, méconnaîtrait toutes les règles du bon sens et de la raison, et certes ce n'est pas en les foulant aux pieds, qu'il pourrait jamais se flatter de conserver intact l'héritage sacré de l'honneur national.

Des journaux de cette ville ont rapporté d'après le *Fanal*, qui lui-même disait ne pas y croire, la correspondance d'un journal de Paris annonçant qu'un procès allait être intenté par les français, porteurs d'actions de la *Banque de Belgique*, aux directeurs et administrateurs de cet établissement, pour les faire déclarer responsables de leur gestion, et que des assignations leur avaient déjà été remises à cette fin. Nous n'avons pas reproduit cette nouvelle parce qu'elle nous semblait dénuée de fondement, et l'on nous assure en effet qu'aucune assignation n'a été donnée.

L'*Observateur* d'hier reproduit dans son entier le rapport fait par le directeur de la banque à l'assemblée générale des actionnaires; ce document nous paraît très-important en ce qu'il fait connaître la situation de la banque et plusieurs des causes qui ont amené sa suspension; nous en publions un résumé.

Nous avons rendu compte dans notre n° du 4 courant d'un accident arrivé dimanche dernier, au Pont des Arches, et par suite duquel le sieur Lassence, batelier de Coronmeuse, a péri. Le cadavre de ce malheureux n'est point encore retrouvé; par un hasard bien extraordinaire, et qu'on pourrait appeler fatalité, la *cabine du bateau* s'est arrêtée vis-à-vis de la maison de Lassence; son épouse, qui ignorait encore l'accident, était à se demander à qui appartenait ces débris de bateau; la douloureuse nouvelle qu'on lui fit alors connaître la jeta dans un violent désespoir, et elle aurait mis fin à ses jours, si l'on n'avait eu soin de la surveiller constamment.

On a tiré à bord ces débris de bateau, et l'on y a retrouvé le sac d'argent, la montre et la veste du sieur Lassence.

Hier, dans l'après-dîner, on a retiré de la Meuse, à l'île de St.-Léonard, le cadavre du nommé Pierre Lemaire, marié et père de plusieurs enfants en bas-âge, domicilié dans la commune de Flamennes, province de Namur.

Cet homme, ouvrier au magasin de fourrages, établi au pont Maghin, avait été chargé de veiller, pendant la nuit du dimanche à lundi dernier, à la garde d'un bateau chargé de paille, arrivé au quai St.-Léonard. Il a été vu à 11 heures du soir se dirigeant vers le bateau confié à sa surveillance; mais le lendemain il avait disparu.

On présume qu'il était pris de boisson et que cette submersion est le résultat d'un accident.

Les travaux qui avaient été momentanément suspendus pour la confection de l'inventaire, ont été généralement repris dans les ateliers de Seraing.

Les troupes du camp rentreront prochainement dans leurs garnisons. (*Observ.*)

Une rencontre a eu lieu hier, à Bruxelles, entre le comte de Lied.... et le baron de Wal.... Une balle a percé le chapeau du premier, et l'autre a effleuré le schacko du second. (*Fanal.*)

Le quartier-général de la brigade d'avant-garde, commandée par le général Magnan, a quitté le camp de Bèverloo depuis quelques jours et est établi à Beeringen.

Le 17^e et le 21^e régiment de réserve sont renvoyés dans leurs foyers.

On écrit de Bruges, le 5 mars :

Par circulaire du 2 courant, la maison de banque Van Wymelbeke-Verecauteren de cette ville, annonce à ses créanciers qu'elle vient de demander au roi un sursis de paiement d'une année. (*Nouv.*)

Dans la séance du parlement anglais du 1 mars, M. Hume a adressé à lord Palmerston la question suivante :

« Est-il exact, comme le bruit en a couru, que le gouvernement anglais ait résolu de forcer la Belgique, si elle ne se prêtait pas de gré, à abandonner le Luxembourg et le Limbourg? Cette rumeur est si peu honorable pour la Grande-Bretagne, que, plutôt elle sera démentie, mieux cela vaudra. »

Lord Palmerston a répondu de la manière suivante :

Je n'avais pas eu connaissance de cette rumeur avant qu'elle eût été communiquée par l'honorable M. Hume. Je suis charmé de pouvoir donner à la Chambre l'assurance que ce bruit est sans fondement.

Les journaux hollandais du 5 février donnent le rapport fait le 4 mars, à la seconde Chambre des Etats-Généraux, par M. le ministre des affaires étrangères. A ce rapport sont annexés les pièces qui ont accompagné la notification du traité, et celles qui l'ont suivie et qui annoncent l'acceptation du roi de Hollande.

Les autres pièces communiquées aux Etats-Généraux et qui n'étaient pas connues jusqu'ici, sont les notes de la conférence adressées aux gouvernements belges et hollandais, pour faire un mouvement en arrière aux deux armées; les réponses des deux gouvernements.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, DU 6 MARS.

Naissances, 2 garç., 4 filles.

MARIAGES, 4 :

Arnold Joseph Berger, tailleur, rue de l'ange, et Marguerite Eugénie Berry, modiste, rue de la Couronne. — Etienne Lambert Joseph Paulus, armurier, faubourg St-Léonard et Walburge Joséphine Bury, sans profession, même faubourg. — Henri Joseph Fanon, manoeuvre à Harre et Marie Catherine Jos. Mawet, blanchisseuse à la Boverie. — Jean-Laurent Fastré, tisserand, rue Roture, veuf de Marie Anne Paulus, et Marie Joséphine Sophie Maréchal, sans profession, même rue, veuve de Pierre F. Baessaert.

Décès : 2 filles, 4 hommes, 1 femme, savoir :

Jean-Baptiste Rongé, âgé de 82 ans, fabricant de voitures, place St-Lambert, veuf de Marie Catherine Ouvert. — François Joseph Dahoux, marchand, âgé de 65 ans, rue sur Meuse, époux de Agathe Brull. — Hubert Joseph Bernard, soldat au 2e régiment de ligne, âgé de 25 ans, célibataire. — François Joseph Dousin, sans profession, âgé de 25 ans, rue Grande-Bèche, célibataire. — Marie Jeanne Ourv, sans profession, âgée de 59 ans, rue du Champion, épouse de Lambert Joseph Frénoy.

ANNONCES.

POISSONS DE MER très-frais au MORIANE, rue du Stockis.

SARCELLES au Moriane, rue du Stockis.

SARCELLES et BROCHETS, chez ANDRIEN fils.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

M^{me} BAURM-LONHIEUNNE,

RUE DU PONT-D'ISLE, N. 837,

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir un TRÈS JOLI ASSORTIMENT D'INDIENNES, de tous genres et de toutes qualités, qu'elle peut offrir aux prix les plus avantageux. 255

Vente Volontaire.

LE MERCREDI 13 MARS 1839, à 2 heures de relevée, Au local des Augustins, sur Avroy, à Liège, l'huissier ENGLEBERT, procédera à la VENTE d'un

GRAND NOMBRE D'ARBRES,

sur pied et abattus, tant poiriers que pommiers et autres, bois à brûler, portes, croisées, matériaux provenant de démolition, une grande roue de Moulin et autres objets.

ARGENT COMPTANT. 251

Vente Volontaire.

LE MARDI, 12 MARS 1839, à 2 heures de relevée, l'huissier ENGLEBERT procédera à la maison cotée n° 4-3, rue Derrière le Palais à Liège, à une VENTE

D'OBJETS MOBILIERS.

consistant en Garderobes, Chaises, Miroir, Bureau, Poêle ouvert, Balances, Chaudière, un Beau Fusil de Chasse, tonneaux et autres objets dont le détail serait trop long.

ARGENT COMPTANT. 252.

SOCIÉTÉ DU CASINO DU BEAU MUR.

L'on cherche UN JARDINIER ENTREPRENEUR pour reprendre le bêchement, gazonnement et sablement des jardins.

L'on demande aussi à acheter des arbres verts ainsi qu'une collection d'arbres forestiers.

Des Ouvriers Terrassiers peuvent aussi se présenter au même local où l'on demandera à parler à un commissaire de service.

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

Les personnes qui auraient des réclamations à charge de la succession de M. Adolphe DE GOLSTEIN DE HOEKENBURG, sont invitées à remettre leurs notes ou titres rue Vinave d'Ile, n° 48, dans le plus bref délai possible.

à vendre de gré-à-gré

UNE BELLE ET

BONNE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE FÉRONSTRÉE, N. 85 NOUVEAU.

Elle se compose de deux pièces au rez-de-chaussée à deux pièces et cabinet au premier, cinq pièces au second étage

Il y a cuisine, chambre au-dessus, cour, fontaine, pompe à l'eau de pluie, citerne et autres commodités.

On peut la voir, tous les jours de 11 heures du matin à 2 heures de relevée.

S'adresser pour traiter, au notaire KEPPELNE, rue St-Hubert, n. 2.

Le LUNDI 18 MARS 1839, dix heures du matin, le notaire KEPPELNE VENDRA aux ENCHERES, en son étude, rue St-Hubert n° 2, UNE MAISON et dépendances, portant le n° 24, située rue Mississippi, derrière les Remparts, près la porte Ste-Marguerite, occupée par Mlle. Démalte, aux conditions à voir en l'étude dudit notaire.

le lundi 18 mars 1839

A DIX HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ

en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, à la VENTE AUX ENCHERES de ce qui suit :

Premier LOT.

Une MAISON convertie en magasin et écurie, ayant des grands greniers, située à Liège, en Potièrue, n. 21 faisant le coin du cul de sac dit Henna.

2me. LOT.

Une RENTE annuelle et perpétuelle de 14 francs 25 centimes, (11 fl. 14 s. 1 ld. Bb. Liège), due par Gilles Hiard à Tilleur.

Une idem de 12 fr. 15 c. (huit dollars) due par le Sr. Serexhe de la commune de Beyne.

Une idem de 3 fr. 4 c. (2 fl. 10 s. Bb. Liège), due par François Geoiris à Montegnée et autres.

S'adresser pour tous renseignements ultérieurs audit notaire BOULANGER. 250

ADJUDICATION

PAR

LICITATION.

VENDREDI 8 MARS 1839, à 10 heures du matin, au bureau de la Justice de Paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, rue d'Amay n. 655. le notaire PARMENTIER procédera à la VENTE PUBLIQUE, aux enchères, de

1° DEUX MAISONS dont l'une n. 18, occupée par J. Lédent, avec environ 15 ares de Jardin Potager.

2° Une MAISON n. 53, avec dépendances, contigue aux précédentes et deux ares dix-huit mètres carrés de Jardin Potager.

3° Un EMPLACEMENT DE MAISON, sis derrière l'habitation n. 2 ci-dessus.

Ces immeubles sont tous situés au HAUT-PRÉ, commune de Liège. 213

VENTE DE TERRE.

Le 14 MARS 1839, à 10 heures du matin,

IL SERA VENDU A L'ENCHÈRE,

en masse ou en détail, chez le garde LEFEVRE, à Warêt-l'Évêque, canton de Héron, 12 hectares de TERRE LABOURABLE, ne formant qu'une seule pièce, propre à bâtir, situés au centre du village de Warêt-l'Évêque.

A CRÉDIT.

S'adresser (lettres affranchies) à M^e LOUMAYE, notaire à Envoz. 257

VENTE DÉFINITIVE

PAR

Suite de Surenchère.

JEUDI 14 MARS 1839, à dix heures du matin, au bureau de M. le juge de paix, rue d'Amay à Liège, numéro 655, le notaire LAMBINON

ADJUGERA DÉFINITIVEMENT

UN

MOULIN A FARINE

avec une belle maison y contigue, bâtiments, cour, jardin et vignoble, situés rue Bas-Rhieux, au faubourg Ste-Marguerite à Liège, sur la mise à prix de 21,052 francs 50 centimes, résultat de la surenchère.

S'adresser à M. CHOKIER, juge de paix, et au notaire AMBINON. 253

VILLE DE LIÈGE.

EMPRUNT.

Le collège des bourgmestre et échevins, Vu l'arrêté royal du 25 juillet 1855, portant approbation des conditions de l'emprunt de 500,000 florins Pays-Bas que la ville de Liège a été autorisée à faire par l'arrêté du 2 juin 1850;

Vu la délibération du conseil communal du 9 février courant, approuvée par la députation permanente du conseil provincial le 22 même mois, et ayant pour objet les conditions du restant dudit emprunt montant à 354,000 fr. ;

Arrête :

1° Les soumissions relatives audit emprunt seront reçues à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la comptabilité, à partir du 1^{er} mars prochain, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à midi jusqu'au 15 même mois inclusivement.

2° Le présent ainsi que les conditions de l'emprunt, seront affichés et publiés par la voie des journaux.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 25 février 1859.

Le président, J.-J. Tilman.

Par le collège: le secrétaire communal, DEMANY. Conditions de l'emprunt de 354,000 fr. complément de celui de 500,000 fls.

Extrait de la délibération du conseil communal du 9 février 1859.

Le conseil arrête :

Le complément de l'emprunt de 500,000 fls. sera immédiatement ouvert aux conditions suivantes :

1° Ce complément d'emprunt de 534,000 frs. est divisé en obligations de mille francs payables au porteur et auxquelles sont annexés des coupons d'intérêt, payables par semestre fin mars et fin septembre.

2° Les intérêts prendront cours à dater du 1^{er} avril 1859, les obligations seront délivrées dans le courant du mois d'avril contre la remise du récépissé du versement qui devra être effectué dans la dernière quinzaine du mois de mars au bureau du receveur communal.

3° Les personnes qui voudront prendre part à cet emprunt remettront leurs soumissions cachetées au bureau de comptabilité où elles seront immédiatement enregistrées, un récépissé en sera délivré portant le n° de l'inscription.

4° Les soumissions pourront être faites pour une ou plusieurs obligations, elles indiqueront le taux de l'intérêt qui ne pourra dépasser cinq pour cent.

5° Les soumissions au taux de l'intérêt le plus bas obtiendront la préférence. Si les soumissions à un même intérêt dépassent la somme demandée, elles ne seront admises que jusqu'à concurrence de celle-ci en suivant le rang de leurs inscriptions. On accorderait la préférence à une seule personne qui soumissionnerait pour la totalité de 534,000 frs. à un taux moindre en somme que celui qu'on devrait payer à toutes les personnes qui prendront part à l'emprunt à intérêts différents.

6° Les soumissions seront ouvertes en séance publique du Collège des Bourgmestre et échevins qui en dressera procès-verbal.

7° Chaque année la somme nécessaire au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital sera portée au budget communal.

8° L'amortissement du capital se fera au moyen d'un p. c. avec accroissement des intérêts des sommes remboursées.

9° Le remboursement se fera par la voie du sort chaque année dans le courant du mois de mars; le jour et l'heure du tirage seront annoncés dans les journaux. On publiera également les n° des actions que le sort aura désigné pour le remboursement.

BOURSES.

PARIS, LE 5 MARS.

5 p. c.	79 95	Mutualité	—
4 p. c.	102 30	Act. Réunies	—
5 p. c.	110 90	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	2630	Dette active	30 1/2
Ob. de la v. de Par.	1172 30	Passive	4 3/4
Emp. belge	101 1/4	Emp. romain	100 1/4
Soc. générale	—	Naples	99 25
B. de Belg.	500	Emp. port. 5 p. c.	22

AMSTERDAM, LE 5 MARS.

Dette active	55 1/16	Espagne. Ardoin. 17 5/4 17 1/16
5 p. c.	101 5/16	D. diff. 1850
Billet de chang.	27 5/16	" " 1855
Synd. d'am.	94 7/8	" " Passive
" 5 1/2 %	79 5/4	Portugal. E. 5 %
Soc. de Commerce	175 7/8	Naples. Cert. Fal.
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.
" de Rotterdam	—	" 1828-1829
Prusse L. 1852	125 5/4	" C. c. Hope
Autriche. Métall.	103 5/8	" Ins. gr. liv.
Brsil. Emp.	78	Pologne. L. 500 fl.

ANVERS, LE 6 MARS.

Anvers. Dette act.	104	A Prusse. Em. à Berl.	125 3/4
" Dette diff.	50 1/4	A Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	99 1/8 99	Ei. R. Levée 1852.	100 et
" de 50 milli.	89	P Cert. à A. 1854	93
Hollande. Det. act.	—		
" Rente rem.	107	CHANGES.	
Autriche. Métalliq	107	Amsterd. C. jours	1 1/2 0/0 p
Lots de fl. 100	476	" Id. 2 mois	5/8 0/0 p
" fl. 250	815	Rotterd. C. jours	1/2 av
" fl. 500	138 1/2	" Id. 2 mois	5/4 0/0 p
Polog. Lots fl. 500	120 5/8	Paris. C. jours	59/8
" fl. 500	138 1/2	" Id. 2 mois	59/8
Brsil. E. L. 1854	—	Londres. C. jours	35 15/16
Espagne. Ardoin.	17 5/4 5/8	" Id. 2 mois	35 5/8
Dette passive 1854	—	Francfort. C. jours	1/8
" différée	—	" Id. 2 mois	—
Danemar. E. Not.	95 1/2	Bruxelles et Gand	—
Dito à L.	74		

BRUXELLES, LE 8 MARS.

Dette active 2 1/2	55	P Brasseries	—
Emp. Rothschild	99 1/2 et	P Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 milli.	89 1/2	Mutualité	107 5/4
Id. de 57 mil.	69 7/8	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4).	86 1/2	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	775	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	1055	Bornage	—
S. de Comm. de c.	119	Houyoux	—
B. de Belgique	—	Papeterie	—
C. de S. et Oise.	101 1/2	Lits de Fer	107
Hauts-Fourneaux	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière	97 1/2	Civile	—
Idem	—	Hervei	—
Flenu	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active	—
Levant du Flenu	—	Losrenten inscrip.	—
Ougrée	—	Autriche. Métalliq	—
Sars-Longscham	—	Naples. C. Falcon	—
Chem. de Fer	—	Espagne. Ardoin.	17 5/4
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	—
Chateleineau	—	Différée de 1850	—
Ververies	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verreries de Charl.	—	Brsil. E. de Roth.	—
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854	100

Rappelez-vous, messieurs, le comité secret du 28 avril 1838; vous étiez alors en présence du traité du 15 novembre 1831; vous êtes maintenant en présence de l'acte du 25 janvier 1839; de quels sinistres pressentiments n'étions-nous point dominés dans cette première et douloureuse révélation de notre position? De toutes parts, la situation s'offrait sombre et décourageante, l'entendais murmurer autour de moi sur ces bancs: Au moins si nous étions libérés des arrérages. Le traité du 15 novembre était devant nous comme une montagne infranchissable. Qui de nous osait à cette époque se promettre la révision de tout ce que le traité de 1831 ne renfermait point d'Européen? Révision qui a reçu une remarquable application par l'acte du 25 janvier; résultat qu'on n'avait point obtenu en adoptant dès le premier jour le système de concession; résultat que vous compromettez en vous jetant dans le système indéfini de résistance.

Dans ses rapports du 1^{er} et du 19 février, M. le ministre des affaires étrangères vous a initiés à tous les détails de la longue et laborieuse négociation qui a suivi l'adhésion du roi Guillaume du 14 mars 1838. La question que vous avez du vous poser en relisant ce récit, c'est de savoir si tout est épuisé dans le système diplomatique, si tout a été essayé.

On avait d'abord espéré d'empêcher toute reprise des négociations, en comptant sur des dissidences dans le sein de la conférence. La reprise des négociations étant décidée, on a espéré les faire recommencer à neuf, c'est-à-dire sans accepter pour point de départ les actes de 1835.

Ce point de départ étant près d'être accepté, l'on s'est efforcé d'obtenir la priorité en faveur de la question de la dette; et en cela on a réussi. Tantôt abordant l'ensemble, tantôt s'arrêtant à l'un ou à l'autre détail, l'on a successivement essayé:

1. Ou d'obtenir le maintien du *statu quo* de la convention du 21 mai 1835, en assurant à la Hollande, par un article additionnel, le paiement d'une partie de la dette;

2. Ou d'amener le roi Guillaume, en faisant poser, d'une manière générale, le principe de la révision financière, à proposer lui-même le rachat du territoire.

Dans ces derniers temps, nous avons nous-mêmes fait directement cette proposition. Nous avons songé à fédéraliser le Luxembourg, soit en faisant entrer notre roi dans la confédération, soit en réservant à la diète germanique la souveraineté militaire.

Tout a été essayé. Tout a échoué. Nous avons, comme en juin 1831, tout offert hors la cession; la transaction pénultième offerte en conséquence du décret du congrès national du 2 juin 1831 a été proposée de nouveau, et rejetée; la fédéralisation, acceptée par la constitution même en février 1831, a été offerte de nouveau et rejetée.

Tout est donc consommé dans l'ordre diplomatique. La conférence a, par son acte du 25 janvier 1839, reproduit les arrangements territoriaux de novembre 1831 et modifié les arrangements financiers et de navigation.

Faut-il ou non adhérer à cet acte? En n'y adhérant point, que faut-il faire? Telles sont les deux questions qui se présentent, et c'est à dessein que je les pose en même temps.

En adhérant à l'acte du 25 janvier, nous prenons une résolution pleine par elle-même; nous le savons, c'est notre réconciliation avec l'Europe, c'est la reconnaissance de notre nationalité, c'est la paix.

En déclarant que nous n'adhérons point à cet acte, nous prenons une résolution incomplète, purement négative, qui ne suffit point. A l'appui de notre adhésion, que ferons-nous?

C'est là, messieurs, ce qu'il ne faut pas perdre de vue. Le parti que le gouvernement propose est seul réel; toute autre résolution vous ramènerait dans peu de temps à ce parti, mais sans aucun des avantages qu'il offre aujourd'hui.

Dans une discussion ordinaire, l'affirmative semble seule engager, la négative d'engager point. Il n'en est pas de même dans cette question, il ne suffit pas de dire que vous ne voulez pas de cette proposition, il faut dire ce que vous ferez en n'en voulant point.

Recherchons donc ce que l'on peut faire en refusant l'adhésion. La première idée qui se présente, c'est la guerre, et même la guerre immédiate.

La guerre immédiate, je suis embarrassé de définir ce système, bien que ce soit, hors le parti de la guerre, le seul logique. La guerre, et contre qui? La guerre, et avec quelle chance de succès? La guerre, et par quels moyens? Vous avez contre vous la Hollande, contre vous la confédération germanique, contre vous les cinq grandes puissances; à qui de préférence déclarerez-vous la guerre? Vous vous jetterez dans le bras septentrional; vainqueurs, il vous restera encore à vaincre la confédération germanique et à faire reconnaître les résultats de votre victoire par les cinq puissances. (Mouvement de dénégation.)

Vous vous jetterez dans les provinces rhénanes; vainqueurs il vous restera encore à vaincre la Hollande, et à faire reconnaître les résultats de votre victoire par les cinq grandes puissances. Entreprendre une guerre agressive, de quelque côté que ce soit, c'est vous précipiter dans les aventures, et vous mettre au ban de l'Europe. Pour tenter de ces choses comme assemblée nationale, il faut s'appeler la convention; pour faire de ces choses comme prince il faut s'appeler Napoléon. Et quand on ne réussit pas, on s'appelle dans l'histoire le congrès belge de 1789.

Je n'insistons donc point; j'attendrais que cette proposition vous soit faite. Ne voulant ni la paix comme le propose le gouvernement, ni la guerre comme je viens de le supposer, dans quelle situation se mettra-t-on en n'adhérant pas?

Essayons de la définir. Ce n'est pas l'ancien *statu quo* pacifique; celui-là a disparu et sans retour, il a perdu ses deux grands caractères: la confiance au dedans, car il a éclaté une crise; la sécurité au dehors, car les puissances qui le garantissaient nous menacent maintenant.

Il ne peut donc être question de rétablir l'ancien *statu quo* pacifique. Quel sera le caractère de la nouvelle situation intermédiaire entre la paix que l'on ne veut pas et la guerre que l'on n'ose point?

Ce caractère variera d'après les intentions et les espérances. Pour ceux qui pensent qu'il faut au besoin se défendre, il faudra maintenir les armemens, et ce sera la prolongation du *statu quo* armé. Pour ceux qui pensent qu'il ne faut ni attaquer ni se défendre, on pourra réduire les armemens; ce sera le *statu quo* que j'appellerai de résignation.

C'est celui que l'honorable comte Félix de Mérode a formulé en système, c'est à celui-là que je vais m'arrêter. Selon mon honorable ami qui reconnaît et la crise intérieure, et l'impossibilité d'une guerre et même du maintien des armemens, il aurait fallu déclarer à la conférence que l'on n'adhère point et que l'on ne se défendra point; que l'on attendra l'occupation, mais que pour se venger on ne paiera point: de cette manière, dit-il, notre dignité est sauve et le nom de notre Roi ne sera pas apposé à l'acte de mutilation.

J'aurais vivement désiré pouvoir me rallier à cette proposition qui peut séduire au premier abord, mais qui me semble ne pas résister à un examen attentif.

Vous déclarez que vous ne défendez pas les populations du Limbourg et du Luxembourg; mais n'est-ce pas au fond les abandonner? Vous attendez l'occupation militaire; mais les populations que vous laisserez sans défense, vous seront-elles bien reconnaissantes de l'expédition auquel vous avez recours pour sauver votre dignité?

Vous vous vengerez en ne payant pas la dette, mais on vous forcera au paiement par un blocus maritime, par la fermeture de l'Escaut. Le roi ne signera pas, dites-vous; il ne signera pas avant l'occupation, mais sans doute que vous voudrez que, le mal étant fait, on en recueille au moins les avantages, c'est-à-dire, que la reconnaissance du pays soit obtenue; on signera donc après l'occupation, c'est-à-dire que l'on ratifiera la mutilation. Votre principe est-il encore sauve dans ce cas? Si vous voulez qu'il reste sauve, ne faut-il pas que l'on ne signe jamais, c'est-à-dire que le pays existe sans traité de reconnaissance; en d'autres termes, qu'il renonce à se constituer? Quelle différence y a-t-il, quant

au maintien du principe, entre ratifier l'occupation après avoir d'abord refusé de signer ou signer pour prévenir l'occupation? Vous signerez dans tous les cas, vous signerez pour prévenir ou pour ratifier.

Le système du *statu quo* de résistance n'est pas nouveau; il a été essayé par le roi Guillaume.

J'aurais occasion de revenir sur quelques-unes de ces réflexions en examinant les conséquences du *statu quo* en général, conséquences que je vais tâcher de faire ressortir à l'aide d'un rapprochement dont je suis vivement frappé.

Il y a une grande analogie entre notre position d'aujourd'hui et celle que le roi Guillaume avait prise à la suite du traité du 15 novembre 1831; résister à propos, céder à propos, c'est ce que notre ancien maître n'a jamais su; s'il l'avait su, il régnerait encore sur nous. La dernière époque où il pouvait céder à propos, ce fut en 1835; vous avez vu, par le procès-verbal secret des négociations d'alors, quelles conditions il aurait pu obtenir; il a pensé que la réaction intérieure s'arrêterait en Hollande et que l'Europe absolutiste ne l'abandonnerait point; comptant sur des incidents favorables, il a cru que le temps était pour lui.

La Belgique peut à son tour accepter une position analogue, à compter sur les incidents, dans l'espérance de voir la réaction intérieure s'arrêter et l'Europe libérale se joindre à elle. Dans son système de résistance, le roi Guillaume se plaignait des puissances du Nord, il les accusait de lâcheté et se promettait des catastrophes en France; dans son système de résistance, la Belgique se plaint des puissances libérales, elle accuse la France de lâcheté et se promet des catastrophes en Allemagne. Le roi Guillaume a prétendu être plus contre-révolutionnaire que les puissances du Nord; la Belgique prétend être plus révolutionnaire que la France de juillet.

Le roi Guillaume a, pendant sept années, sommé les puissances du Nord d'être fidèles à leur principe; la Belgique somme aujourd'hui la France de juillet d'être fidèle à son principe. Le roi Guillaume s'est exagéré ce qu'il appelle son principe; la Belgique tombera-t-elle dans la même exagération? Sans doute les événements de 1830 ont mis en présence deux principes, mais un autre principe est venu s'interposer pour empêcher une lutte sanglante en leur imposant une transaction. Le roi Guillaume a dit à l'Europe: *Mainenez la royauté*; la Belgique a dit à son tour: *Mainenez les colonies nationales*; l'Europe leur a répondu: *Nous maintiendrons la paix, dit un roi perdre la moitié de sa couronne, dût un peuple ne pas obtenir tout ce qu'il désire*. Le roi Guillaume a dit: *La cause de la civilisation c'est la royauté*; la Belgique a dit: *La cause de la civilisation c'est le principe de la colonie nationale*; l'Europe leur a répondu: *La cause de la civilisation, c'est la paix du monde; mon principe est supérieur au vôtre et je saurai le faire prévaloir*.

C'est la grande mission, c'est la mission historique que se sont données les cabinets depuis 1830. Il ne faut pas que la royauté abdique, a dit pendant sept ans le roi Guillaume, c'était pour lui le côté moral de la question; il ne faut pas que des populations soient violentées, dit la Belgique, c'est pour elle le côté moral de la question; il faut que la paix du monde soit conservée, dit la conférence de Londres, c'est pour elle le côté moral de la question. C'est ainsi que de son point de vue chacun justifie sa cause. La cause du roi Guillaume a sa grandeur; la cause de la Belgique a sa grandeur; mais la cause la plus grande, on peut le demander, n'est-ce pas la cause de la conférence, la cause de la paix du monde?

Ce que la stérilité reprochera au roi Guillaume, ce n'est pas d'avoir cédé; ce n'est pas d'avoir cédé à propos. Représentant du principe absolutiste, sa position était haute; il en est descendu, il est déchu dans l'histoire; il n'a pas seulement abdiqué comme roi, il abdique encore comme homme d'état. La Belgique à son tour peut prendre une position très-haute, comme représentant du principe révolutionnaire méconnu; elle le peut, mais cette position elle ne la gardera pas longtemps; elle en descendra comme le roi Guillaume est descendu de la sienne; cette haute position révolutionnaire, est-elle celle de la Belgique? Est-ce là sa mission? C'est ce que nous examinerons tout à l'heure.

Le roi Guillaume a dit qu'il attendrait dans le *statu quo*; vous savez ce que ce système a coûté à son peuple.

Le roi Guillaume a, pendant sept années et plus, tenu la Hollande dans une situation forcée.

Il a augmenté de plus de cent millions de florins la dette de la Hollande.

Il a perdu les arrérages de la quote-part de la dette de la Belgique.

Il a vu réduire cette quote-part.

Il n'a pas voulu du traité du 15 novembre 1831; il l'a accepté aujourd'hui l'acte du 25 janvier 1839, c'est-à-dire beaucoup moins.

Il s'est compromis aux yeux de son peuple en risquant de dépopuliser sa dynastie.

Je ne veux pas dire que par l'acte du 25 janvier la conférence a été injuste envers la Hollande; ce n'est qu'une réparation envers la Belgique; mais la Hollande, acceptant en 1831, profitait, et à jamais, de toutes les erreurs, de toutes les déficiences du traité primitif.

A son tour, la Belgique peut attendre dans le *statu quo*. Voici ce qu'il lui en coûtera:

Elle restera dans une situation forcée.

Elle augmentera non pas sa dette, car elle ne trouvera pas d'emprunteur, mais ses impôts, qu'elle dépensera d'une manière improductive.

Elle paiera à la Hollande, à partir du 1^{er} janvier 1839, les arrérages de la dette qu'elle laissera s'accumuler.

Ne voulant pas de l'acte du 25, on menacera de le replacer en présence du traité du 15 novembre non modifié; c'est ce que le gouvernement anglais a déjà annoncé.

En compromettant le crédit, en détruisant l'industrie et le commerce en exigeant des sacrifices de tout genre, directs ou indirects, elle risquera de dépopuliser la révolution elle-même; le jour pourra venir où on lui posera de rechef cette terrible question: La nationalité belge est-elle compatible avec le bien-être public?

Le roi Guillaume fort de son principe, a résisté à l'Europe pacifique forte de son principe, la Belgique peut essayer de résister également.

La conduite du roi Guillaume pourra paraître à certains égards excusable; d'abord personne avant lui ne s'était trouvé dans une position analogue; aucun précédent ne pouvait l'éclairer. En second lieu, il comptait sur des incidents au-dehors; et en effet il s'en est fallu de peu, Fieschi et Alibaud lui auraient donné raison. La Belgique sera-t-elle de même excusable dans sa résistance, contre l'Europe? D'abord il faut qu'elle ne tienne aucun compte du précédent que lui offre le roi Guillaume. En second lieu, quels incidents attend-elle? Des incidents révolutionnaires: l'avènement du parti belliqueux en France; une catastrophe en Allemagne? Mais ces incidents menageraient la nationalité belge; si en France le parti belliqueux, conventionnel ou impérialiste l'emporte, ce ne sera point à notre profit; si la France fait la guerre, ce peut être à cause de la Belgique, mais non en faveur de la Belgique. Si, comme vous le dites, l'Allemagne couve des révolutions, c'est une raison de plus pour vous constituer promptement; si la haute marée de 1830 doit revenir, faites en sorte que la Belgique fixée sur le rivage ne soit point rejetée dans la tourmente.

Dès 1835, j'ai signalé les fautes de la politique hollandaise; dans la séance du 25 avril 1834, je disais en parlant de la position prise par le roi Guillaume; position qui alors faisait l'admiration d'une partie de l'Europe: « Le dénouement si long-temps attendu sera probablement le résultat de l'épuisement financier, d'une réaction intérieure, lente, légale; mais inévitable, mais irrésistible; réaction que la convention du 21 mai aura en quelque sorte provoquée. Cette réaction, nous l'avons par la suite imprudemment encouragée; je me consolas en supposant qu'au moins le roi Guillaume, fidèle à son rôle historique, résisterait à la crise en légant à son successeur la nécessité de céder; effrayé des avertissements que recevait de nous-mêmes le peuple hollandais, je m'écriai dans votre séance du 9 mai 1837: « Je ne suis point ici pour encourager la réaction qui s'opère en Hollande; ce que je demande, c'est que le ciel accorde de longs jours au roi Guillaume et une longue patience à son peuple. » J'ose prédire avec plus d'assurance encore le sort de la Belgique, engagée dans un système de résistance contre l'Europe.

La question hollandaise trouvera sa solution en Belgique comme elle l'a trouvée en Hollande dans la réaction intérieure; en Belgique comme en Hollande, c'est le pays qui est vaincu par lui-même. Si la réaction paraît trop lente; si quelques intérêts en Europe, si la position de quelques cabinets exige qu'elle soit plus rapide, on l'accéléra par les menaces, par quelques démonstrations militaires, par un commencement de mesures coercitives; dans peu de semaines, le roi Guillaume fera peut-être à la conférence l'offre de se charger lui-même de fermer l'Escaut: opération facile, car il lui suffira de faire avancer quelques frégates devant Flessingue; proposition désastreuse, car dans le lointain elle suffira pour engager les navigateurs à ne pas appareiller vers nos côtes; offre insolente dont je désire préserver la Belgique.

Mais, me dira-t-on, si le pays doit être vaincu par lui-même; attendez au moins qu'il le soit: ne désespérez pas de lui à l'avance; au lieu d'applaudir, pour ainsi dire, à la crise, tâchez de l'arrêter, ou, au moins, d'en atténuer les effets. Le jour où la Belgique sera ainsi vaincue par la force des choses, elle sera absoute; elle pourra se rendre, sans encourir de reproches ni d'elle-même, ni des populations qu'elle abandonne, ni de l'Europe qui l'observe.

C'est-à-dire, messieurs, que le passé ne sera plus un enseignement; qu'il faudra que la Belgique exténuée s'affaisse sur elle-même; que les deux portions de provinces qu'on lui conteste, se séparent d'elle comme d'un corps à moitié mort; je ne veux point donner ce spectacle à l'Europe. Dans le système de la guerre immédiatement agressive il y a au moins quelque chose de logique; mais ici il n'y a rien de semblable: je vous démontre votre impuissance par le raisonnement; vous voulez qu'elle soit constatée par une longue suite de faits. Je me trompe, et malheureusement, en vous disant que j'en suis réduit au raisonnement, les faits sont là; ils nous pressent de toutes parts: vous n'êtes qu'au début de la résistance, et déjà l'on peut vous dire: assez de ruines, assez de désastres. L'air respirable manque à la Belgique, rendez le lui. Trop de personnes peuvent déjà vous dire qu'elles sont victimes, victimes de la plus impossible des causes; qu'une cause qui se recrute de martyrs, non dans l'espoir de triompher, mais pour se reconnaître le droit de succomber.

Mais, dit-on, il ne s'agit pas de résister indéfiniment, il s'agit seulement de ne pas rendre la Belgique complice par une adhésion à l'acte de mutilation; nous sommes ainsi ramenés aux divers systèmes du *statu quo* non armé.

D'après l'honorable comte F. de Mérode, la résistance doit être passive, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de résistance; on laissera occuper les deux portions de provinces. Un doute cependant s'offre à mon esprit; je conçois qu'on reste passif devant une force imposante; mais que fera-t-on si se présente d'abord des troupes peu considérables? Resterez-vous encore spectateurs, ou bien les repousserez-vous? Dès lors vous avez la guerre avec l'Allemagne, la guerre dont vous ne voulez pas.

D'après d'autres membres, il ne faut pas renoncer à toute résistance; il est urgent, il est vrai, de désarmer à l'intérieur, mais on jettera 12,000 hommes peut-être dans le Luxembourg en leur adjoignant les populations que l'on armera et les volontaires de toutes les nations, que l'on appellera.

Malheureuses provinces, et c'est là ce que ceux qui se disent vos amis exclusifs vous offrent: une déclaration d'impuissance de la Belgique en attendant passivement l'occupation étrangère, ou bien une déclaration d'impuissance suivie d'une résistance locale dont vous vous chargerez en partie à vos risques et périls.

Préoccupé d'un faux point d'honneur, on oublie et la Belgique qu'on laisse dans une situation forcée, et les deux provinces qu'on livre à la guerre et à l'anarchie.

Y a-t-il un milieu entre se défendre ou ne pas se défendre? Y a-t-il un milieu dans la défense même?

Non, messieurs: ne pas défendre les territoires, c'est les abandonner; abandonner les territoires, c'est au fond adhérer; c'est faire la chose sans le dire.

Se défendre, messieurs, ce n'est pas se défendre partiellement; c'est faire de la cause du Limbourg et du Luxembourg la cause belge; c'est associer la Belgique entière à cette défense.

Je dirai, messieurs, à la Belgique indépendante, au nom des deux provinces vouées au démembrement: Pouvez-vous organiser en faveur du Luxembourg un système général, régulier, durable de résistance, avec des chances véritables de succès; en êtes-vous capable; ou bien une résistance de ce genre est-elle au-dessus de vos forces?

Déclarez-vous. Vous êtes obligés d'avouer votre impuissance; j'en prends acte; dès lors j'étais ce qu'il nous reste à faire à vous et à nous?

Vous n'adhérez point et vous ne vous défendez point; mais pour que votre honneur, votre dignité soit sauve, il faut que les deux provinces soient occupées; c'est-à-dire que vous voulez que la cession que vous ne pouvez empêcher soit précédée de l'anarchie, d'une résistance isolée et locale, d'une guerre de buisson à buisson et de l'occupation militaire. Ayant choisi entre deux maux, c'est le plus grand mal que vous préférez.

Vous reconnaissez avec moi: 1^o Que la conférence ne modifiera point les arrangements territoriaux; 2^o Que la Belgique est dans l'impuissance d'organiser une véritable résistance.

Nous sommes d'accord sur ces deux points. C'est à dire que la question n'est pas de savoir si le traité sera exécuté, mais comment il le sera?

Le sera-t-il administrativement? Le sera-t-il militairement? Le sera-t-il par un retour paisible à l'ancienne domination? Le sera-t-il à travers les périls d'une résistance partielle et avec la défaveur que laisse une exécution militaire?

L'honorable comte Félix de Mérode a nettement défini son système de résignation; un autre honorable collègue, ancien membre du cabinet, a été moins précis en vous disant qu'il aurait voulu ne céder à qu'en présence de la force majeure, et pour ainsi dire au moment de subir la contrainte.

Je suis exactement de cet avis, avec cette différence que je soutiens qu'il y a force majeure, que nous ne sommes pas au moment de subir la contrainte, mais que nous la subissons réellement.

Pour que la force majeure soit constatée, faut-il que la Belgique soit épuisée par la crise intérieure? Pour que la contrainte existe, faut-il que les deux provinces soient occupées?

Si la force majeure était constatée par une longue suite de maux, notre honneur serait sauve. Et pourquoi? Pensez-vous que l'Europe doute de notre impuissance et que nous ayons besoin de la détromper? Groyez-moi; elle ne partage aucune de nos illusions; à ses yeux, peut-être, nous avons déjà trop fait; elle n'en exigeait point autant, et si vous lui avez promis l'impossible, elle n'aurait point pris acte de votre promesse. Vous n'êtes point déshonorés pour avoir résisté aussi long-temps qu'il existait quelque espoir; mais, je n'hésite point à le dire, maintenant vous êtes seuls contre tous, vous compromettez votre honneur en résistant, soit activement, soit passivement, sans chance quelconque de succès et uniquement pour constater ce que l'on sait: votre impuissance. Ne nous faisons pas de fausse idée de l'honneur, messieurs; l'honneur consiste dans la saine intelligence de ses intérêts et de ses forces; quand on fait ce que l'on peut, on fait tout ce que l'on doit.

Je vous demande la permission d'insister sur les effets du *statu quo*, car ce système sera le refuge de tous ceux qui ne veulent ni de l'adhésion, ni de la guerre.

Les partisans du *statu quo* vous disent: Attendez que la Belgique soit exténuée ou les deux provinces occupées; si on occupe les deux provinces, notre honneur est sauve, notre dignité est sauve, quand même il n'y aurait de notre part aucune résistance. *Votre honneur est sauve* si vous attendez, sans chance de succès, sur ces deux malheureuses provinces, la guerre étrangère et l'anarchie; vous savez que vous ne pouvez les conserver, et vous voulez que, de plus, elles soient rançonnées, et peut-être ensanglantées. *Votre dignité sera sauve* devant l'occupation militaire; et votre conscience approuve-t-elle cet expédient?

L'occupation militaire sauvera les apparences, et pour obtenir ce triste résultat, vous exposez ces deux provinces à tous les fléaux ! Si vous ne pouvez pas les préserver de la restauration, au moins préservez-les de la guerre et de l'anarchie ; laissez-leur au moins le bienfait de la paix et de l'ordre, puisque c'est tout ce que vous pouvez leur donner. Les intérêts du Luxembourg sont ici d'accord avec ceux de la Belgique ; vous m'offrez la résistance ; comme Belge et comme Luxembourgeois je la demande, non passive, mais active, mais sérieuse, indéfinie, je la veux à outrance ; ou bien la paix et l'ordre, c'est-à-dire le retour paisible à l'ancienne domination. La résistance indéfinie est impossible ; dès lors la paix, et non ce système justement qualifié de bâtard, ce *statu quo* qui ne peut sauver personne et qui compromet tout le monde.

Espérez-vous peut-être, avant que la Belgique soit exténuée, intimider les puissances par le *statu quo* armé, ramener à nous la France au moins ? Mais peut-il y avoir encore quelque espoir à cet égard ? M. de Mérode ne nous a-t-il pas dit qu'il ne saurait prolonger son illusion ? La conférence se laissera aussi peu intimider qu'apitoyer ; le gouvernement français s'est joint à elle en signant, et cette signature est à l'abri de tous les changements ministériels et hors de la portée de toutes les délibérations parlementaires. Lisez les programmes électoraux de la coalition. La conférence n'osera, disons-nous, et elle a osé. Le roi Guillaume en avait dit autant avant vous. Elle a osé signer l'arrêt ; osera-t-elle l'exécuter ? Pourquoi non, si les circonstances l'exigent ? Mais en vous mettant par la force des choses dans une situation extraordinaire qui ne peut être durable, vous vous êtes chargés vous-mêmes de l'exécution ; elle compte sur la réaction intérieure ; et je le répète, il ne lui sera pas difficile de l'accélérer sans même recourir à des mesures extrêmes.

Beaucoup de bons esprits, tout en reconnaissant que le seul parti à prendre est l'adhésion aux arrangements territoriaux, trouvent que l'adresse du mois de novembre les met dans l'impossibilité de le faire. Si, selon eux, l'honneur leur défend d'adhérer, ce n'est pas l'honneur entendu dans un sens général, c'est l'honneur personnel, l'honneur parlementaire si je puis m'exprimer ainsi. J'ai déjà dit que l'adresse du mois de novembre est conditionnelle ; la condition ayant manqué, vous êtes dégagés, et pleinement dégagés. Si l'engagement a été sans condition absolue, alors vous ne pouvez pas même vous arrêter dans le *statu quo* armé, ou dans la résistance passive ; vous ne pouvez pas même dire que vous cédez quand le pays sera exténué et les provinces occupées ; vous devez ne jamais céder, combattre à outrance, accepter la lutte sublime, mais désespérée, des *Thermopyles*. Vous n'allez pas jusque-là ; donc il y a une condition dans votre adresse, il y a une limite dans votre résistance. Du moment que vous reconnaissez avec moi qu'il y a une limite, une condition, nous sommes d'accord ; il me suffit de vous proposer que la condition qui vous tenait engagés, manque, que la limite contre laquelle vous devez vous heurter, est déjà devant vous.

Le public a pris acte de votre adresse, vous dit-on ; elle a retenti en Europe. Le public, messieurs, tient compte des dates, et c'est ainsi qu'il juge les événements, c'est ainsi qu'il juge la conduite de notre adversaire qui a fait des déclarations bien autrement énergiques, bien autrement absolues que la vôtre. Par exemple, voici en quels termes le plénipotentiaire néerlandais notifiait à la conférence, le 20 septembre 1852, que son maître n'adhérerait jamais au traité du 15 novembre : « Le roi ne transigera jamais ni sur les droits territoriaux et la souveraineté de la Hollande, ni sur les principes vitaux de l'existence de ses habitants. Les oranges politiques ont passé sur la tête de S. M., comme sur celle de ses augustes aïeux ; la Hollande, sous leurs auspices, a traversé des siècles de crise, d'épreuve et de gloire ; et son expérience, chèrement achetée, a mis en évidence qu'une nation se relève même des plus grands revers aussi longtemps qu'elle ne manque pas à soi-même. Le roi verra à ce que les fruits de cette expérience ne soient point perdus ; et tandis qu'il attend avec confiance le résultat des délibérations de la conférence de Londres, S. M. écarte toute responsabilité des complications que produiraient de nouveaux retards, et proclame hautement qu'elle ne sacrifiera pas au fantôme révolutionnaire les intérêts vitaux et les droits de la Hollande ; que le peuple libre, aux destinées duquel elle est appelée à présider, s'en remettant à la Providence, saura tenir tête à tout ce que les ennemis de l'ordre public et de l'indépendance des nations pourraient vouloir lui prescrire ; et que si, à la dernière extrémité, une cruauté destinée à décevoir sa religieuse attente, cette funeste issue entraînerait à la fois le système européen et le repos du monde (1). »

Il y a loin, messieurs, de votre adresse à cette déclaration à laquelle la Hollande, vaincue par elle-même, a donné un si éclatant démenti. Ne tombons pas dans les mêmes fautes ; ne donnons pas cette satisfaction à nos ennemis ; et pour ne servir des expressions de la note néerlandaise, ne perdons pas les fruits de l'expérience faite par nos adversaires. Il restait une chance au roi Guillaume, c'était de nous voir imiter sa conduite ; par votre résolution, vous détruisez la dernière illusion de notre ancien et malheureux maître.

Nous vous proposons la paix : logiquement c'est par une proposition de guerre qu'on devrait répondre ; mais la guerre on la sait impossible. On veut donc rester dans le *statu quo* modifié ou non ; on sait que l'on doit céder, mais on dit que le moment de céder n'est pas encore venu : c'est une question de date. Vaut-il mieux céder aujourd'hui que dans six mois ?

Nous vous disons que puisqu'il faut céder, il vaut mieux le faire aujourd'hui, sans prolonger la crise intérieure, et sans exposer les populations qu'on nous enlève, à des maux inutiles.

Nous disons que c'est là faire les affaires du pays avec intelligence. Nous ajouterons que c'est là le faire avec humanité.

Il y a des personnes qui trouvent qu'en effet ce parti est le plus avantageux, mais il leur paraît immoral ; il y a un pacte entre toutes les populations qui se sont associées pour opérer le mouvement de 1850 ; en acceptant le concours des Luxembourgeois et des Limbourgeois, la Belgique a par cela même contracté envers eux des engagements qu'elle doit remplir ; ces populations seules pourraient se délier en déclarant qu'elles ne veulent plus être Belges. En achetant sa nationalité au prix de quatre cent mille hommes, la Belgique s'associe au système du trafic des âmes, elle se renie elle-même puisque sa révolution n'est que la revendication du principe de la volonté nationale, une provocation contre le système d'après lequel on dispose des populations malgré elles, au profit de je ne sais quels intérêts européens ou dynastiques ; la Belgique, se rachetant au prix de quatre cent mille âmes, tombe de

(1) Annexe A du protocole n. 69 ; cette déclaration a été insérée dans tous les journaux.

toute sa hauteur dans le vieux système matériel qui fait de l'homme une chose.

Tout cela serait vrai si la Belgique agissait librement ; la Belgique est déliée des engagements contractés au jour de l'insurrection, elle en est déliée par la nécessité.

Elle en est déliée par la raison que c'est éviter de plus grands maux dans l'intérêt de ces populations.

Considérée sous son véritable point de vue, la nécessité qui la caractérise, l'impossibilité du parti contraire, la proposition qui vous est faite n'est point entachée d'immoralité.

Cette proposition sauve la nationalité belge, le grand résultat de notre révolution : *Premier côté moral.*

Cette proposition conserve la paix générale que vous pouvez, jusqu'à un certain point, compromettre, sans toutefois vous assurer par là des chances de succès : *deuxième côté moral.*

Cette proposition arrête en Belgique une crise intérieure qui doit amener la misère, en exposant à de tristes tentations les vertus publiques et privées : *troisième côté moral.*

Cette proposition préserve le Luxembourg et le Limbourg d'une lutte inégale qui ne peut qu'empirer sous tous les rapports le sort des populations qu'on nous enlève : *quatrième côté moral.*

Ne vous laissez donc pas effrayer par ceux qui vous disent que vous manquez à l'honneur et à la morale ; je le répète, la moralité du parti qu'on vous propose est dans sa nécessité et dans l'impossibilité du parti contraire.

J'ai dit, messieurs, que la haute position révolutionnaire qu'on voudrait faire prendre à la Belgique n'est pas celle que lui assigne le but qu'elle doit atteindre.

Le but de la révolution de 1850 a été de fonder l'indépendance belge ; si ce but est atteint, la révolution triomphe ; elle prend place parmi les événements heureux que préconisera l'avenir. L'existence territoriale de la Belgique est sans doute d'une grande importance, mais son existence nationale est déjà un immense résultat. C'est le grand objet de notre mission, de la mission de tous ceux qui se sont associés aux événements de 1850. Nous avions espéré que toutes les populations qui se sont dévouées pour fonder la Belgique seraient comprises dans la patrie nouvelle, mais cet espoir a-t-il pu être une condition absolue ? J'ai des devoirs à remplir envers la Belgique, je les remplis non sans effort. Je sais que je m'expose à être momentanément méconnu, et il y a quelque chose de bien affligeant dans cette idée d'être méconnu par ceux au milieu desquels on est né, au milieu desquels nous reportons tant d'ineffaçables souvenirs. Mais la patrie pour moi n'est pas le village où j'ai été élevé ; c'est l'être moral, c'est la Belgique, sortie de la révolution de 1850 ; l'idée de la nationalité belge me domine ; j'ai pris une part trop active à tous les événements depuis 1850, pour que je consente légèrement à sacrifier le résultat national qui doit nous justifier dans l'avenir.

La Belgique en est à sa troisième révolution ; au XVI^e siècle, nos provinces sont retombées sous la domination espagnole sans que l'Espagne leur ait tenu compte de leur retour à l'obéissance ; il y a cinquante ans que nos pères ont de nouveau essayé de conquérir l'indépendance, et ils n'ont produit que cette révolution de 1799, si légitime dans son origine, si absurde dans sa marche, si triste dans son dénouement. Plus heureuse que les révolutions qui l'avaient devancée, notre révolution de 1850 a amené un état de choses que l'Europe accepte sous certaines conditions ; ces conditions les rejettent-elles ? Quel est le rang qu'occupe la révolution de 1789 dans la mémoire des hommes ? Quel a été le sort de ceux qui ont pris part à cette révolution ? Leurs intentions avaient été excellentes ; ils ont sincèrement voulu ce que nous voulons ; mais ils n'ont pas compris à quelles conditions ils pouvaient l'obtenir ; ils n'ont voulu de transaction ni au-delans ni au-dehors ; ils ont échoué ; ils ont accepté l'oubli comme un bienfait. De nos jours nous avons vu mourir le plus grand d'entre eux, celui que la révolution de 1789 avait proclamé le *père de la patrie* ; il avait flatté toutes les passions, entre-tenu toutes les illusions ; la veille de l'entrée des Autrichiens à Bruxelles, il était encore l'homme le plus populaire. Dans son culte de la multitude, il a tout sacrifié à sa popularité ; l'histoire le jugera bien sévèrement. Je ne veux pas que la révolution de 1850 ait le sort de celle de 1789. Je dirai la vérité à mes concitoyens ; je ne les pousserai pas dans des voies extrêmes ; je ne les engagerai pas à tenter l'impossible ; cauchemars aujourd'hui, j'en appellerai à l'avenir. L'accusation de trahison ne m'effraie point ; celle d'impéritie m'effraierait.

Mais, me répondra-t-on, votre nationalité n'est point assurée si vous restituez aujourd'hui les territoires tenus en dehors des traités du 15 novembre 1851, vous posez un précédent dont on se prévaut contre vous, dès que les circonstances le permettront, on vous demandera d'autres restitutions, l'on finira par exiger de vous l'abdication de votre nationalité tout entière. Ce sont là, messieurs, des craintes chimériques. C'est au nom du droit public européen que la confédération germanique revendique le grand-duché de Luxembourg ; quand vous serez constitués, le droit public européen vous servira à votre tour de garantie. Le même principe que vous subissez maintenant vous protégera un jour. Si un voisin puissant vous menaçait dans la possession des territoires que les traités vous reconnaissent, vous invoqueriez contre lui ce droit public européen que la dette de Francefort invoque aujourd'hui contre vous. Vous dites que la possession même en dehors des traités suffit ; mais n'est-ce pas vous livrer vous-mêmes à la merci de quiconque sera plus fort que vous ? Si on vous enlève le Luxembourg allemand, c'est que vous avez les traités contre vous ; si vous les aviez pour vous, vous le garderiez ; vous garderiez donc vos autres provinces, puisque les traités vous les assurent.

Les peuples, messieurs, ne vivent pas dans l'état de nature ; ils vivent sous l'empire du droit public, droit imparfait puisque c'est l'œuvre de l'homme, mais nécessaire. Le droit public se modifie par les révolutions et les guerres ; la révolution de 1850 a épuisé son action sur l'Europe ; ce qu'elle n'a pu vous donner en 1851 vous ne l'obtiendrez pas d'elle en 1859 ; vous ne lui imprimerez pas une nouvelle impulsion assez puissante au milieu de l'Europe qui s'est calmée. La guerre vous reste comme seul moyen ; à qui la ferez-vous ? Vous chargerez-vous de vaincre l'Allemagne ? Les lacunes dans le droit public ne sont qu'apparentes ; il n'y a jamais solution de continuité. Vous ne voulez pas des traités de 1851 ; dans ce cas ce sont les traités de 1815 qui détermineront votre position ; si vous détruisez le royaume de Belgique fondé par les traités de 1851, vous réédifiez par cela même le royaume des Pays-Bas fondé par les traités de 1815. Un traité n'est abrogé que par un traité, le droit seul change le droit ; les traités de 1851 sont destinés à abroger les dispositions des traités de 1815 qui avaient constitué le royaume-uni des Pays-Bas ; si vous ne voulez pas de l'abrogation, l'acte non abrogé sub-

sistera aux yeux de l'Europe ; il subsistera en droit, et il reprendra son empire quand les circonstances le permettront.

Un peuple non reconnu par les autres peuples n'est pas un véritable peuple ; un territoire non reconnu par le droit public n'est qu'une possession sans garantie. Un droit sans reconnaissance n'est pas un droit, mais une prétention. Tels sont les principes du droit public positif ; si je ne permets de les rappeler c'est que j'entends demander autour de moi : A quoi bon une reconnaissance ? Lorsque Campo-Formio, Bonaparte, à qui on offrait de reconnaître la république française, s'est écrié : Le soleil n'a pas besoin d'être reconnu ; il était dans l'ivresse de la victoire ; plus tard un pied sur la marche du trône lui sollicita l'abdication de celui qui se faisait déjà appeler Louis XVIII ; et à l'apogée de sa puissance, il a regardé son titre comme incomplet, parce que l'Angleterre n'avait reconnu ni l'empereur ni l'empire.

Ce que personne n'avait osé prévoir arrivé ; la dynastie que nous n'avons déposée qu'en partie abdié, notre dynastie nationale obtient tous les genres de légitimité. Il semble qu'un grand empire peut sans danger se trouver en présence d'une dynastie totalement déposée, et cependant l'Angleterre de 1688 ne s'est sentie définitivement constituée que lorsque la tombe a englouti le dernier représentant de la dynastie déchue ; un demi siècle après la révolution de 1688, les échos des montagnes de l'Ecosse avaient encore reconnu la voix d'un Stuart, et de nos jours Napoléon disait à la venue du dernier prétendant : Si vous aviez un fils, je remettais l'Angleterre. Pour un petit état, en face d'un prétendant qui a conservé l'un de ses trônes, la situation serait toujours périlleuse.

Ce péril vient à cesser pour nous ; ce que Bernadote n'a point obtenu des descendants de Gustave Wasa, ce que Napoléon n'a point obtenu du comte de Lille, nous l'obtenons de la dynastie d'Orange-Nassau ; en abdié, le roi Guillaume dégage tous les autres princes et ceux de ses anciens sujets qui avaient cru devoir lui rester fidèles ; vous obtenez de la Hollande ce que la Hollande a obtenu de l'Espagne ; au lieu de l'obtenir de Philippe IV, vous l'obtenez de Philippe II lui-même ; au lieu de l'obtenir après 80 ans de guerre, vous l'obtenez après huit ans de négociations dont quatre se sont écoulées dans les délices du *statu quo*. La Belgique achève de se constituer au dehors par la reconnaissance générale ; au dedans, par l'extinction des partis anti-nationaux. Ce sont là, messieurs, de grands résultats, des résultats que nul n'aurait osé vous promettre.

Ceux qui avaient nié la possibilité de ces résultats en contestent aujourd'hui l'importance. La Hollande, diront-ils, ne vous sera pas moins hostile, et sa dynastie vous reconquerra dès que les circonstances le lui permettront comme si elle n'avait jamais reconnu votre nationalité. Sans doute, pour réconcilier deux nations, deux dynasties, il ne suffit pas d'écrire dans un traité « qu'il y aura désormais entre elles paix et bonne amitié » ; mais la paix est déjà beaucoup ; elle déplace les intérêts ; le désarmement mutuel donnera cours à d'autres idées ; il enlèvera d'ailleurs en Hollande, à la dynastie qui pourrait conserver des arrière-pensées, les moyens de surprendre la Belgique. La Hollande qui s'était insurgée contre l'Espagne, n'est-elle pas devenue l'alliée de l'Espagne, alliance qui avait pour objet de conserver les Pays-Bas méridionaux comme barrière contre la France ? Le temps est un grand guerrier d'amour-propre, il éteint les haines, et ne laisse place qu'aux intérêts réels.

Notre révolution, avant son neuvième anniversaire, est close ; elle est définitivement close et pour la Belgique et pour l'Europe. C'est là un grand événement, le plus grand événement depuis 1850 ; c'est la pacification de l'occident de l'Europe.

Permettez-moi, pour terminer, de m'arrêter encore à ces derniers mots.

La révolution est close, messieurs ; elle n'a pas manqué à sa destinée, puisqu'elle lègue au monde la nationalité belge ; elle n'a pas tout obtenu, mais nul n'obtient tout ici bas et de prime abord. C'est une grande bataille de huit ans ; tous les combattants malheureusement ne sont point appelés à jouir de la victoire. Mais la victoire est l'œuvre de tous. Cette révolution se présentera la tête haute dans l'histoire, car elle a été heureuse et sage. Aux prises avec des difficultés sans exemple, la nation belge s'est constituée : à ceux qui doutaient d'elle, elle a prouvé qu'elle savait être ; aux partisans des institutions libérales, elle a prouvé qu'elle peut allier l'ordre à la plus grande liberté ; aux partisans des intérêts matériels, elle s'est montrée capable d'organiser le travail public et privé. La révolution de 1850 a fait ce qu'aucune autre révolution n'a fait. Elle a fait un peuple, une constitution et une dynastie, triple résultat qu'elle a obtenu sans guerre civile et sans guerre étrangère. Elle a amené l'Europe alarmée et la dynastie déchue à reconnaître et le peuple nouveau et la dynastie nouvelle. Au-dehors, menacée par l'esprit de conquête, au-dedans par l'esprit d'anarchie, elle s'est soustraite et aux anarchistes et aux conquérants dépossédés soit en 1814 soit en 1850. Échappée pendant cinq ans à la diplomatie européenne, elle a fait dans cet intervalle un magnifique essai d'existence ; ressaisie par la diplomatie européenne, elle s'est débattue, mais vainement : elle a cédé, mais devant l'Europe entière qui a dû se lever contre elle ; il n'y a pas de dishonneur à céder à l'Europe, il y a de l'honneur à exiger, pour céder, qu'elle soit l'Europe qui le demande.

Au milieu d'une coalition européenne et d'une crise intérieure, la Belgique a reconnu son impuissance à conserver tous ses associés ; elle l'a reconnue pour leur éviter de grands maux, et après avoir pris une de ces attitudes dont le souvenir subsiste comme une noble protestation, comme un appel à des temps meilleurs. La Belgique n'est point humiliée, déshonorée ; elle a fait tout ce qu'elle pouvait ; ayant fait tout ce qu'elle pouvait, elle a fait tout ce qu'elle devait ; exiger davantage, ce serait être injuste envers elle. C'est sur les deux grandes nations qui abandonnent la Belgique que retombe ce qu'il y a d'odieux dans l'acte qui clot la révolution, c'est aux tribunes de France et d'Angleterre que l'histoire en demandera compte. Comme Belge, je ne me sens ni humilié ni déshonoré ; comme Luxembourgeois, messieurs, je déplore plus que personne le sort d'une province sacrifiée aux implacables exigences de la politique européenne. Reprenez le cours de vos prospérités momentanément interrompu, mais n'oubliez jamais que ceux que vous êtes forcés d'abandonner sont toujours vos anciens associés, que votre indépendance est aussi leur ouvrage, et que la Belgique demeure la patrie commune.

IMPRIMERIE DU POLITIQUE,
RUE DU POT-D'OR, N° 622.